



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

BILAN 2021 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Mis à jour le 20 janvier 2022

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
PRÉAMBULE	6
CHIFFRES CLÉS 2021	7

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS	8
GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR LES JEUNES, LES AIDER À CONSTRUIRE LEUR AVENIR	14
MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ	23
RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE	34
FAVORISER L'ACCÈS A L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS	41
LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ	46
UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET ÉVALUÉE, CENTRÉE SUR LES TERRITOIRES	50

ANNEXE 1

[LISTE DES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DES CRÉDITS RÉGIONAUX DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ](#)

ANNEXE 2

[SYNTHÈSE DES MESURES INITIALES ET DES MESURES NOUVELLES DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ](#)

ANNEXE 3

[BILAN D'ÉTAPE NATIONAL DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ](#)

ÉDITORIAL

Un million de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes. Le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 est donc au cœur de l'attention des services de l'État et de tous les acteurs mobilisés à ses côtés.

La crise sanitaire a accentué les situations de vulnérabilité et déstabilisé les dynamiques d'insertion qui avaient été collectivement engagées. Cette situation inédite a recentré dans un premier temps la stratégie sur la nécessité de faire face à l'urgence sociale avec un renforcement significatif des moyens et des financements, avec par exemple des aides financières exceptionnelles, l'augmentation de l'aide alimentaire, et l'augmentation des places d'hébergement d'urgence.

Si la réponse à l'urgence sociale est nécessaire, elle n'est pour autant pas suffisante. La crise sanitaire a confirmé la pertinence des priorités portées par la stratégie pauvreté : investir en faveur de la jeunesse dès le plus jeune âge, soutenir l'insertion sociale par l'emploi durable, lutter contre la précarité du logement avec le plan quinquennal pour le « Logement d'abord ».

Cette année 2021 a ainsi été l'occasion d'un renforcement significatif des moyens de l'État consacrés à la prévention et l'insertion, conformément aux annonces du Premier ministre d'octobre 2020 : mise en place d'une gouvernance régionale à l'été 2021 pour faciliter l'accès à la santé pour tous, plan massif de soutien aux jeunes avec des actions régionales complémentaires pour les plus fragiles, renforcement de l'insertion par l'activité économique, plan rebond pour soutenir le développement des crèches, généralisation progressive du service public de l'insertion et de l'emploi et du service public de la rue au logement. Le plan de relance a consacré des moyens inédits par exemple pour le secteur associatif, l'hébergement, les mobilités, l'inclusion numérique, le soutien à la parentalité.

L'année 2021 a enfin été l'occasion d'aller plus loin dans l'essai d'actions ayant démontré leur efficacité en matière d'insertion sociale et professionnelle pour les plus fragiles, avec par exemple les dispositifs « Premières heures », « Step's », « Seve Emploi » ou « Tapaj » et des initiatives locales en milieu rural et pour certains publics spécifiques (personnes hébergées, familles monoparentales...). Les actions contractualisées avec les conseils départementaux et les métropoles démontrent également leur efficacité notamment sur l'orientation et l'accompagnement des personnes en insertion et la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

Ce bilan 2021 montre donc des avancées, des résultats, des réalisations concrètes au plus près des territoires. Je salue l'engagement de chacun des partenaires de cette stratégie, collectivités et associations. Avec cet esprit de coopération, dans le respect des prérogatives de chacun, continuons de travailler pour améliorer les conditions de vie des plus fragiles, briser l'engrenage de la pauvreté et garantir la cohésion sociale et territoriale.

Pour nous la dynamique collective autour de cette stratégie !

Mailhos



Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône

PRÉAMBULE

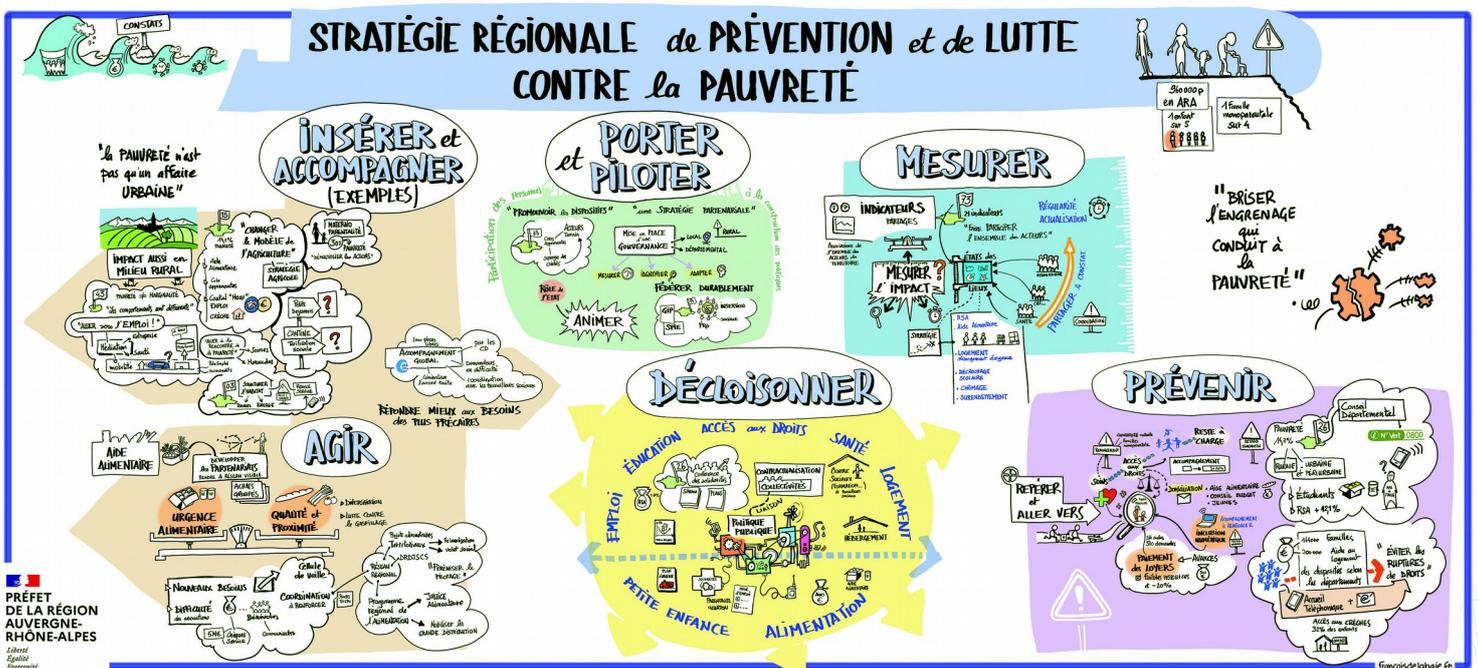
Engagée en 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis plus de 3 ans en Auvergne-Rhône-Alpes autour des 2 piliers : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et la réinsertion vers l'emploi. 9 priorités régionales ont été définies, par exemple la prévention du basculement dans la pauvreté, l'insertion des jeunes, le soutien aux familles monoparentales ou encore la lutte contre la fracture sociale dans les territoires ruraux.

Tous ces axes prioritaires ont une méthode commune : un fonctionnement décloisonné, un ancrage territorial et un travail partenarial. Prenant appui sur les besoins et les initiatives au plus près du terrain, la stratégie est pilotée dans chaque département et rassemble l'État, les collectivités territoriales, l'ARS, les CPAM, les CAF et Pôle emploi, le rectorat, les associations, les entreprises. La grande force de la stratégie pauvreté est avant tout de permettre une coopération renforcée des acteurs œuvrant dans le champ de la solidarité, de l'urgence sociale, de la petite enfance, de l'éducation et de l'insertion et de mettre au centre de son action le travail en profondeur sur les causes de la pauvreté.

Avec 65 illustrations d'actions concrètes menées dans les 12 départements de la région, le bilan présenté ici offre un panorama non exhaustif de l'action de l'État et de celle de ses partenaires.



Cecile CRISTIA-LEROY
Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes



Chiffres clés 2021 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

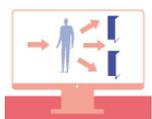


46 000 places de crèches, près de **9 000** places de crèches avec le bonus « mixité » ou « territoire », **20** projets de formation des professionnels de la petite enfance soutenus en 2022, **33** crèches AVIP



327 centres sociaux (dont **11** centres sociaux créés en quartiers prioritaires de la ville) et **125** espaces de vie sociale

100 % des classes de maternelles et primaires en zone prioritaire dédoublées. **1 collégien sur 3** bénéficie du programme « Devoirs faits ». **7 253** élèves estimés comme bénéficiaires des « petits déjeuners gratuits à l'école » à la rentrée 2021, **9** cités éducatives déjà labellisées, plus de **1600** communes éligibles à la « cantine à 1€ » dont **74** bénéficient déjà de ce dispositif



54 Points Conseil Budget, dont **11** nouveaux PCB labellisés en 2021. **430** conseillers numériques. **740 k€** supplémentaires pour la domiciliation en 2021

10 000 jeunes de 16 à 18 ans relevant de l'obligation de formation. Environ **46 000** jeunes sont entrés en PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et **15 300** jeunes sont entrés en Garantie jeunes en 2021. **27** PAEJ (Points Accueil Écoute Jeunes) soutenus par les CAF. **5** sites TAPAJ. **67 %** des jeunes sortants de l'ASE pris en charge dans le cadre du référentiel



1 nouvelle gouvernance de réduction des inégalités de santé. Environ **650 000** bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire en 2021. En prévisions pour 2022 **112** lits d'accueil médicalisés (LAM), **208** lits halte soin santé (LHSS), **361** places dans des appartements de coordination thérapeutique (ACT)

15 M€ dédiés à la contractualisation avec les 12 conseils départementaux et les 4 métropoles. Presque **10 950** personnes ont bénéficié de l'accompagnement global porté par Pôle Emploi et les Conseils Départementaux. Une enveloppe régionale de **4 M€** pour soutenir **130** projets d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté



Fin 2021, **5** départements sont déjà engagés dans le déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et **5** autres départements ont déposé des dossiers dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt n°2

Le plan de relance a consacré **6 M€** aux associations de lutte contre la pauvreté, **2 M€** à la modernisation des accueils de jour, **2,8 M€** pour la création de tiers lieux alimentaires pour les personnes hébergées en particulier à l'hôtel, **1,5 M€** pour l'accompagnement et l'hébergement des grands précaires, **1,2 M€** pour l'hébergement des femmes sortant de maternité. **121 M€** pour ouvrir **10 445** postes dans l'IAE et **10,5 M€** pour le fonds départemental de l'inclusion



Fin octobre 2021, **1283** logements sociaux attribués à des ménages sans abri (134 % de l'objectif), 1234 attributions à des ménages sortants de l'hébergement généraliste (69 % de l'objectif). Sur 2021 **1 041** places d'intermédiation locative nouvelles financées en 2021 et **64** places de pensions de famille ont été ouvertes. **60** projets soutenus par le FNAVDL renforcé à hauteur de **4,5 M€**

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : BILAN 2021

AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

En Auvergne-Rhône-Alpes, **près d'un enfant sur 5 est touché par la pauvreté** (soit 310 000 enfants – INSEE 2018). La pauvreté des enfants est plus forte dans les métropoles (29 % à St-Étienne, 25 % à Clermont-Ferrand, 24 % à Lyon et 21 % à Grenoble). Les EPCI qui jalonnent la vallée du Rhône, jusqu'à l'ouest de l'Ardèche et certaines intercommunalités de l'Allier sont également plus touchés par la pauvreté avec des taux de pauvreté qui peuvent atteindre 38 % (INSEE 2018). Par ailleurs près d'un tiers des enfants vivant en famille monoparentale sont pauvres et le taux de pauvreté atteint 23 % en famille nombreuse.

Selon l'OCDE, **il faudrait en France 6 générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste – les 10 % les plus pauvres – atteigne le revenu moyen** de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des états de l'OCDE. Agir dès le plus jeune âge est donc la condition indispensable pour lutter contre ces inégalités de destin.

Soutenir l'accès en crèche pour les familles défavorisées

En France, seulement **9 % des plus pauvres ont accès à une place de crèche**. La stratégie pauvreté porte donc l'objectif de créer plus de places pour favoriser un égal accès à tous. Dans un contexte de crise qui a fortement frappé le secteur, 46 000 places de crèches étaient ouvertes dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2020, ce qui reste encore insuffisant. Le « **plan rebond** » de la branche Famille, doté de 300M€, destiné aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux maisons d'assistants maternels, a été lancé en 2021 pour soutenir l'activité des structures fragilisées par la crise sanitaire et encourager le développement de nouveaux projets, notamment dans les territoires les plus démunis. Les CAF peuvent soutenir jusqu'à 22 500 € par place nouvelle. Ce plan sera poursuivi en 2022.

Pour favoriser l'accueil de jeunes enfants en situation de pauvreté, **le bonus « mixité sociale » compris entre 300 € et 2 100 € par place**, mis en place depuis 2019 afin de compenser pour les établissements d'accueil la moindre participation des familles, se poursuit. En Auvergne Rhône-Alpes, 6400 places en ont bénéficié en 2020.

Le gouvernement soutient également le **développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**. Ces crèches réservent des places aux jeunes enfants de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive. En Auvergne Rhône-Alpes, 33 crèches sont déjà ouvertes en 2021 et 58 sont prévues en 2022 :

Nombre de crèches AVIP	2021	Prévisions 2022
Ain		4
Allier		
Ardèche	9	11
Drôme	11	18
Isère	2	5
Loire	2	4
Haute-Loire		1
Puy de Dôme	1	3
Rhône	8	10
Savoie		1
Haute-Savoie		1



Focus sur 2 projets portés par les CAF et soutenus par la stratégie de lutte contre la pauvreté



Accompagner le déploiement du dispositif AVIP en Haute-Savoie et en Ardèche



ACEPP 74/73

En Haute-Savoie, l'ACEPP soutenue dans le cadre du plan de relance porte une démarche de valorisation du dispositif AVIP auprès des acteurs locaux pour inciter à la création de places dans les EAJE du département. L'ACEPP formalisera aussi une étude de besoins dans le but d'ouvrir les 2 premières places AVIP du département et conduira une expérimentation pendant 9 mois sur Bonneville.



ACEPP 07/26

En Ardèche, le projet porté par l'ACEPP a pour objectif de former les équipes des crèches et les assistant.e.s maternel.le.s à l'accueil des familles en situation d'insertion sociale et touchées par la pauvreté : veiller à un accueil de qualité des enfants en permettant aux enfants d'accéder à un premier lieu de socialisation, permettre aux professionnels de travailler sur leurs représentations, adapter leur projet d'accueil pour lever les freins à l'accueil des familles, permettre aux parents d'avoir une place d'accueil pour leur enfant pour retrouver un emploi ou une formation, créer des réseaux locaux autour de la démarche entre les acteurs de l'insertion et de la petite enfance. Le projet est issu du contrat CD-CAF avec appui Pôle Emploi. Il vise à libérer des places en crèche pour les temps des entretiens d'embauche et une fois l'emploi retrouvé.

Un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance

L'amélioration de la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance constitue une condition indispensable de la prévention de la pauvreté des enfants et des inégalités, les études internationales montrent que les écarts langagiers s'établissent dès le plus jeune âge. **À l'entrée du CP, un enfant issu d'un milieu défavorisé maîtrise en moyenne 1 000 mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.** Le rapport de la commission des 1000 jours fait le constat que « l'enseignement des connaissances scientifiques sur le développement au cours des 1000 jours est insuffisant ».

A l'attention des 600 000 professionnels accueillant des enfants de moins de trois ans (Professionnels des EAJE, assistants maternels, gardes à domicile, animateurs RAM), **un parcours national de formation**, basé sur des référentiels produits par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, a été déployé dès la fin 2020. Il est composé de 6 étapes de formation permettant de donner, réactualiser ou compléter les compétences des professionnels. Il s'incarne dans des formations continues labellisées. L'offre de formation du CNFPT a également été adaptée.

Afin d'anticiper et renforcer le déploiement du parcours national de formation, **des appels à projets régionaux ont été lancés pour la mise en place d'actions en 2020 et 2021.** Une vingtaine de projets ont été retenus chaque année (pour 460k€ en 2021) avec un objectif de départ en formation de 1610 professionnels.



Focus sur 2 projets soutenu par la stratégie de lutte contre la pauvreté

Une plateforme de communautés d'apprenants sur la petite enfance



Soutenu dans le cadre de la stratégie pauvreté, Evé&léo (<https://www.eveleo.fr/>) est un projet porté par la fédération Léo Lagrange et l'Institut de formation en Rhône-Alpes (IFRA) pour proposer un programme de formation inédit pour les professionnels de la petite enfance visant l'amélioration de la qualité éducative dans l'accueil des 0-3 ans.



Proposés à tous les professionnels de la petite enfance (y compris hors Léo Lagrange), les parcours d'apprentissage se basent sur le référentiel du HCFEA et proposent des webinaires thématiques, un accompagnement individuel par un professionnel, des parcours d'apprentissage collaboratifs en blended-learning (mixte) à distance ou en présentiel. Ce projet est soutenu pour la 2ème année en Auvergne Rhône-Alpes : après une première année de construction du contenu (modules de formation, webinaire, site), le projet va accroître sa diffusion et concentrer son essaimage en direction des assistantes maternelles.

Formation petite enfance et éducation non genrée en Haute-Loire : ouvrir le champ des possibles aux enfants



Dans le cadre de la formation des professionnels de la petite enfance, la DDETS-PP 43 s'est investie afin de mobiliser et co-construire un projet pour le territoire fédérant en son sein de nombreux partenaires (agglomérations, relais petite enfance, crèches, écoles, centre de loisirs) autour de l'éducation non genrée. Porté par le CIDFF 43 et visant à la fois les zones rurales et les quartiers prioritaires, il permettra d'accompagner, via la formation des professionnels, 160 enfants sur la voie de l'éducation non genrée.

Le dédoublement des classes de maternelle et primaire et le déploiement des cités éducatives

À la rentrée scolaire 2021, **100 % des classes de maternelle et primaire situées en zones d'éducation prioritaire ont été dédoublées** afin que tous les enfants puissent maîtriser les savoirs fondamentaux à la fin de la primaire. Les premiers résultats de la mesure montrent l'impact positif sur les compétences des élèves, aussi bien en français qu'en mathématiques, et contribue à la réduction des écarts de réussite entre l'éducation prioritaire et les zones en dehors de l'éducation prioritaire.

Au niveau du collège, **un collégien sur trois a déjà pu bénéficier du programme *Devoirs faits*** avec un temps dédié à l'accomplissement des tâches demandées par les professeurs, dans l'établissement et en dehors des heures de classe.



Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté



Lancement de « Viens voir mon taf » - stage de 3ème en Isère

La stratégie pauvreté finance l'essaimage de l'action portée par « Viens voir mon taf » en Isère pour mettre en place un réseau de professionnels qui proposent des stages d'une semaine aux élèves de 3^e de l'éducation prioritaire dont les parents n'ont pas de carnet d'adresses, ni de réseau.

« Vert : un Ailleurs » : « Vecteur Educatif de Répit et de Transmission : Un Ailleurs » Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Afin de pallier la problématique du décrochage scolaire, le Département du Puy-de-Dôme a expérimenté, au titre du Plan de lutte contre la pauvreté, la mise en place d'un dispositif éducatif et pédagogique s'adressant aux mineurs dès 13 ans confiés à l'ASE. Ce projet « VERT : un ailleurs » qui utilise le support de la rénovation de caravane, permet un accompagnement personnalisé au bénéfice de petits groupes de jeunes accompagnés par l'ASE qui nécessitent un suivi individualisé. Ce dispositif a pour objectif de redonner un sens aux apprentissages en passant notamment par la découverte de nouvelles formes pédagogiques et éducatives. L'action permet aux jeunes en difficulté d'acquérir des compétences en matière de savoir-faire et de savoir-être. Cet accompagnement sur mesure permet de remettre des jeunes en total rejet des apprentissages scolaires dans une dynamique positive et ouverte à une formation atypique.



Ces mesures sont complétées par le **déploiement des cités éducatives dans les QPV**. L'ambition des cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie. 80 territoires ont été labellisés en septembre 2019, parmi eux 6 en Auvergne-Rhône-Alpes (Vénissieux/Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Saint-Étienne, Rillieux-la-Pape, Lyon 8^e, Grenoble/Échirolles). En 2021 46 territoires ont été labellisés dont 3 en Auvergne-Rhône-Alpes (Givors/Grigny, Clermont-Ferrand, Oyonnax/Belignat).



En complément, afin de **renforcer les actions dès les 1000 premiers jours de l'enfant dans les cités éducatives**, un appel à projets a permis en Auvergne-Rhône-Alpes de soutenir 7 projets à hauteur de 129 k€ avec un objectif de 1800 bénéficiaires de ces actions.



Focus sur le projet soutenu dans le cadre des 1000 premiers jours au cœur de la cité éducative de Clermont-Ferrand : « mille formes », un centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans

La ville de Clermont-Ferrand a construit en partenariat avec le centre Pompidou un centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans qui a ouvert ses portes en centre-ville. Une programmation artistique pluridisciplinaire et interactive est réalisée avec des artistes contemporains spécialement pour le public parents / enfants en bas âge. Elle propose la découverte par le faire et l'expérimentation (faire avec ses mains, apprendre par le geste, ressentir, sentir, toucher).



Elle vise à développer l'imaginaire, la connaissance de soi et le bien-être, et donne aux enfants les moyens de s'impliquer dans une création, d'y participer avec un artiste et d'interagir avec les éléments. Le projet associe à cette démarche les équipes pédagogiques de l'Éducation Nationale en charge des toutes petites sections où l'un des objectifs est de « gagner » la confiance des parents afin d'aider l'enfant à bien grandir mais aussi d'impliquer les pères qui restent souvent en retrait. Le dispositif sera étendu aux enfants et parents résidant en territoire de la cité éducative « La Gauthière-Les Vergnes ».

Accompagner la parentalité et créer des centres sociaux et espaces de vie sociale

Les crédits régionaux de la stratégie pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes ont permis de soutenir de **nombreuses actions autour de la parentalité**, en complément des actions portées sur les 1000 premiers jours. Une vingtaine de projets ont été financés pour 2021-2022 dont 11 grâce au plan de relance « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».



Focus sur un projet soutenu dans le cadre du plan de relance porté par l'ACEPP

« Aller vers les familles en situation de précarité avec le Bala'Bulles, Café des parents itinérant sur le Puy-de-Dôme »



Le Bala'Bulles est un dispositif d'« Allers vers les parents et les jeunes enfants », sous la forme d'un véhicule amenant des temps de café des parents et des actions associées dans des territoires puydômois non pourvus de dispositifs parentalité et visant particulièrement les parents et jeunes enfants en situation de précarité sociale et culturelle.

Ses objectifs généraux sont d'accompagner la parentalité, contribuer à la promotion de la santé et du bien-être des parents et des jeunes enfants et plus globalement contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'accès à la culture.



Focus sur le soutien dans le cadre du plan de relance aux Maisons des Familles



En Auvergne-Rhône-Alpes, il existe 4 Maisons des Familles portées par les Apprentis d'Auteuil, à Vaulx-en-Velin, Grenoble, Chambéry et Annecy soutenues par les CAF en particulier .

Elles offrent un lieu de partage pour les familles en situation de vulnérabilité afin d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif. Le plan de relance a permis d'apporter un soutien à la structuration du réseau des maisons des familles pour inventer, mutualiser et promouvoir de nouvelles modalités de soutien aux familles sur 3 axes : l'accompagnement lors des 1000 premiers jours de l'enfant, l'exploration de nouvelles démarches d'aller-vers les personnes en situation de précarité et le déploiement d'actions permettant de développer le sentiment d'utilité sociale.



Les Apprentis d'Auteuil ouvrent également, avec le soutien du plan de relance, une cinquième maison des familles à Villeurbanne.

« Pour moi, la Maison des Familles, c'est un espace d'entraide, de soutien, de solidarité et surtout plein d'amour » Ali, papa de Mohamed 14 ans. **« La Maison des Familles, c'est pour moi un lieu d'épanouissement et d'apprentissage pour les parents et les enfants »** Lila, maman de 2 petites filles.



Par ailleurs, le plan de création de centres sociaux et d'espace de vie sociale en priorité en Quartier Politique de la Ville s'est poursuivi pour mieux accompagner les familles en difficulté.

Les centres sociaux contribuent, jour après jour, à lutter contre les inégalités sociales et territoriales, et à promouvoir les personnes comme les territoires, à améliorer les conditions de vie et à faire vivre une démocratie qui reconnaisse la place de chacune et chacun.

Les modalités d'interventions portées par les centres sociaux font écho à plusieurs fondamentaux de la stratégie pauvreté : le travail en profondeur sur les causes de la pauvreté, la place des personnes concernés dans le pilotage des projets et les instances de décision, la coopération renforcée des acteurs...

42 000 personnes de la région bénéficient de ces structures agréées et financées par les CAF qui sont un réel appui à la parentalité et souvent à l'origine de projets adaptés aux problématiques du territoire (95 % des centres sociaux mènent des actions sur la parentalité, 66 % des EVS).



Des petits déjeuners à l'école et la cantine à 1€



En réduisant les privations alimentaires que connaissent plus d'un enfant sur huit en éducation prioritaire, la prise du petit déjeuner favorise la concentration et l'attention des enfants, facteurs de réussite scolaire.

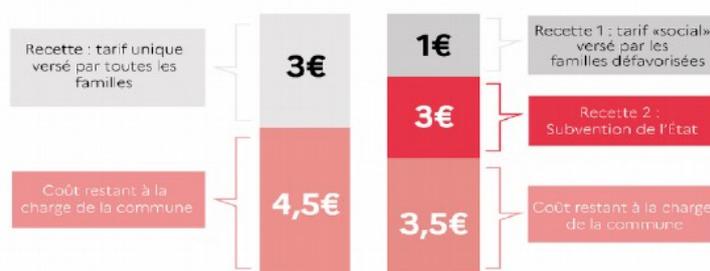
Le dispositif des **petits déjeuners gratuits** a concerné 3450 élèves en 2020 et 7253 à la rentrée 2021-2022. L'aide de l'État a été revalorisée au 1er septembre 2020, passant de 1 € par petit-déjeuner à 1,3 €.

Elle couvre ainsi les achats de denrées, notamment de produits frais, et les éventuels surcoûts liés aux contraintes sanitaires. L'État a aussi renforcé son appui aux collectivités à la rentrée 2021 en réduisant les délais de versement des aides et en précisant les modalités d'organisation des distributions.

Par ailleurs, **les élèves issus de familles défavorisées sont 2 fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées**. Une subvention revalorisée en 2021 de 2 à 3 € aux communes de zones rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants - qui souvent ne mettent pas en place de tarification sociale - est versée par l'Etat pour **chaque repas facturé à 1 € ou moins** aux familles défavorisées. 1600 communes sont éligibles à ce dispositif dans la région, **74** avaient rejoint le dispositif de l'ASP en décembre.

Chiffres clé

- 5€30**
Coût de revient moyen hors frais de fonctionnement d'un repas en cantine scolaire pour une commune
- 3€30**
Tarif moyen pratiqué auprès des familles
- 1 commune sur 5** a mis en place une tarification sociale ces cantines
 - 45% des communes de 2000 habitants et plus ont déjà mis en place une tarification sociale
 - 9 communes sur 10 de moins de 1000 habitants utilisent le tarif unique
- 39%** des communes éligibles ne connaissent pas la mesure
- 76%** des communes qui la connaissent en ont une bonne image.





Une mobilisation forte pour promouvoir la cantine à 1€ en Haute-Loire



En Haute-Loire, 127 communes sont éligibles à la cantine à 1 euro. Afin de mobiliser ces dernières, un important travail de communication, d'information et d'accompagnement a été déployé par la DDETS-PP 43 auprès de toutes ces communes afin de les inciter à s'engager au sein du dispositif.

Ainsi, fin 2021, 2 communes bénéficient effectivement de la mesure et 13 autres consolident leur dossier d'engagement afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro.

Les chiffres en Auvergne-Rhône-Alpes (décembre 2021)

Départements	Nombre de communes éligibles	Nombre de communes dont le remboursement a été accordé au 03/01/2022
Ain	175	2
Allier	3	1
Ardèche	114	11
Cantal	102	19
Drôme	194	4
Isère	186	9
Loire	189	9
Haute-Loire	127	2
Puy-de-Dôme	188	11
Rhône	187	3
Savoie	83	0
Haute-Savoie	109	3
ARA	1657	74

Aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires

<https://www.asp-public.fr/aides/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires>

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : BILAN 2021

GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR LES JEUNES, LES AIDER À CONSTRUIRE LEUR AVENIR

Pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans, l'obligation de formation*

En corollaire de l'école obligatoire dès 3 ans, pour prévenir les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes adultes, le gouvernement a instauré une **obligation de formation de 16 à 18 ans** qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Cette obligation s'entend largement : aucun jeune ne doit se trouver en inactivité. Il est soit scolarisé, soit dans une formation, en apprentissage, en emploi ou bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. Au local, le suivi des jeunes concernés est porté par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, plateformes pilotées par les centres d'information et d'orientation de l'Éducation Nationale et les missions locales.

Le gouvernement a confié aux préfets de région et aux recteurs de région académiques le pilotage de la mise en œuvre de l'obligation de formation, en s'appuyant sur les commissaires à la lutte contre la pauvreté en charge de la coordination entre les services de la réforme, en lien très étroit avec les conseils régionaux (compétents pour la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs).

Environ **10 000 jeunes de 16 à 18 ans sont concernés par l'obligation de formation en Auvergne-Rhône-Alpes**. En Auvergne-Rhône-Alpes, la Commissaire à la lutte contre la pauvreté a mis en place une équipe projet qui se réunit régulièrement, composée de représentants des structures au coeur du dispositif (Éducation Nationale, DREETS, missions locales, Région, PJJ). Des comités de pilotage sont organisés une à deux fois par an, ouverts plus largement aux acteurs de la formation et de l'insertion et au niveau départemental (dont conseils départementaux). En complément, chaque préfet de département a instauré, en co-pilotage avec le DASEN, un comité départemental associant largement les partenaires de terrain, notamment collectivités et acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

L'équipe régionale est venue appuyer et outiller les PSAD depuis septembre 2020 : **plusieurs outils de pilotage ont été élaborés** (exemples : charte régionale, comportant un schéma de répartition des appels et des listes nominatives SIEI-RIO entre missions locales et CIO) et des **webinaires spécifiques sur l'obligation de formation** leur ont été consacrés permettant de renforcer la mobilisation et de fédérer les acteurs autour des bonnes pratiques de mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans. Une **plateforme collaborative** a été mise en place et plusieurs documents type « foire aux questions » ont été élaborés. Le Conseil Régional mène également une enquête annuelle notamment sur les points forts et difficultés des PSAD.

La région Auvergne-Rhône-Alpes s'est particulièrement investie pour mettre en place **une communication plus proche des jeunes** et créer de nouveaux outils dédiés à l'obligation de formation (au travers d'un soutien financier de la stratégie pauvreté qui a missionné le Carif Oref Via Compétences) :

➡ **Un site Internet Côté formations**, porté par Via Compétences, et financé par la stratégie pauvreté, a été créé en juin. À destination des familles et surtout des jeunes sans solution, il contient des vidéos attractives de jeunes de la région en parcours et présentant des solutions concrètes, et ce afin de les inciter à reprendre contact.



Découvrez le [témoignage d'Houcine « Les devoirs pour moi cela ne servait à rien »](#), maintenant en CAP chaudronnerie !

Ce site grand public sera bientôt complété, à l'attention des professionnels chargés de leur accompagnement, d'une cartographie des solutions disponibles pour les jeunes sur leur territoire.

➔ Une chaîne YouTube a été mise en place (738 abonnés à ce jour, 1500 visiteurs), des podcasts créés et une présence est régulièrement assurée sur Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram.

➔ Des « conférences de rédaction » sont aussi organisées avec des jeunes où ceux-ci produisent du contenu de communication à partir de leurs expériences et intérêts (présentation de métiers, de filières d'emploi, présentation d'une mission locale...), qui leur permettent aussi de se former à l'audio-visuel tout en se remobilisant autour d'un projet.

Au niveau national, un numéro vert national a été créé. Enfin, pour améliorer la communication institutionnelle sur la réforme, une plaquette de présentation de l'obligation de formation personnalisée pour chaque département a été conçue par le commissariat pauvreté à destination des autres professionnels du secteur.

Les missions locales ont été dotées de financements ad hoc par la DREETS pour assurer le suivi de cette tranche d'âge. La stratégie pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes a également soutenu en 2020 et 2021 des expérimentations portées par des missions locales et des associations pour renforcer l'accompagnement sur certains territoires. Les caractéristiques de l'accompagnement de cette tranche d'âge selon une enquête de terrain réalisée par la MRIE avec le soutien de la stratégie pauvreté auprès des jeunes et des professionnels concernés par les expérimentations : **contrer l'ennui qui a souvent été le quotidien de ces jeunes après le décrochage, leur redonner le goût d'apprendre pour lutter contre une image dégradée d'eux-mêmes et un manque d'espoir, créer des liens qui puissent durer avec des adultes en capacité d'accompagner pour des jeunes souvent en défiance et isolés** ([source : rapport MRIE 2021](#)).

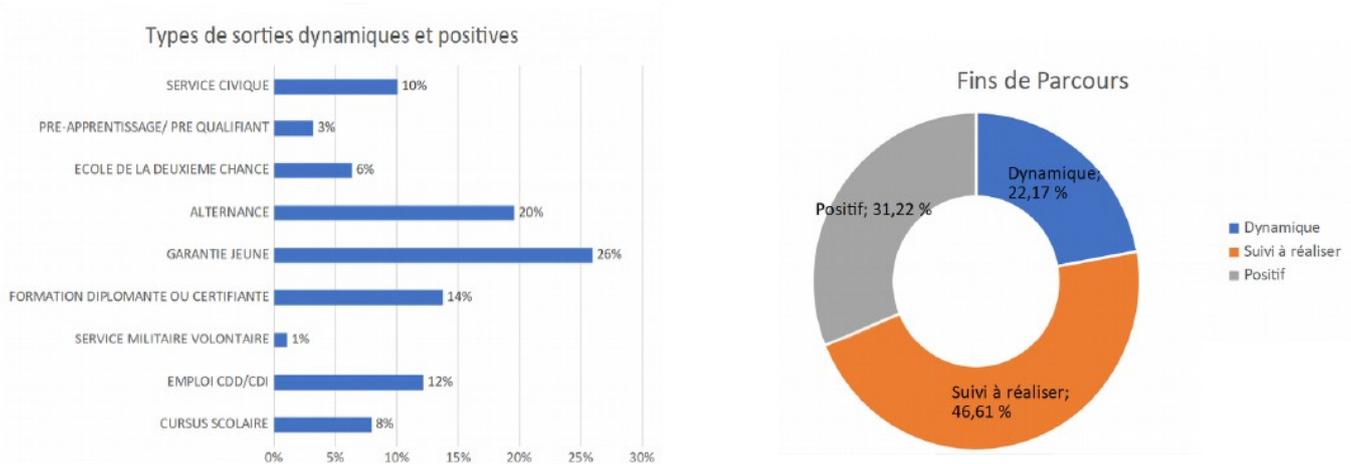
Parmi les solutions pour les jeunes, l'AFPA a également déployé « la Promo 16-18 » lancé en décembre 2020, programme du plan #1jeune1solution : 4 mois en immersion pour construire un projet professionnel réaliste avec bilan, découvertes de métiers et formation. 700 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

	Nombre de places offertes depuis le début du dispositif	Total de jeunes entrés dans le dispositif
Vénissieux	413	167
Bourg en Bresse	306	37
Valence	251	89
Grenoble	406	117
Clermont	364	32
Saint Etienne	406	88
Chambéry	214	28
Annecy	370	31
Saint Priest	333	75
Montluçon	193	26
Le Puy	135	
Total	3391	690

En complément :

3 Promos délocalisées : Cranves Sales / La Côte Saint André / Annemasse

3 Promos délocalisées à venir pour 2022 : Moulins, Thonon les bains et Bourgoin Jallieu



Focus sur le déploiement de l'obligation de formation en Isère

L'obligation de formation mise en place en Isère en octobre 2020 a permis de renforcer le repérage et l'accompagnement des mineurs de 16 à 18 ans par les acteurs à la fois au niveau départemental et au niveau local. Les Missions locales et les Centres d'information et d'orientation dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont développé des partenariats au niveau local afin que chacun des mineurs repéré puisse bénéficier d'une solution concrète et être accompagné.

Le partenariat développé avec le conseil départemental de l'Isère a permis de clarifier et faciliter le traitement des situations de jeunes qui ne respecteraient pas cette obligation à la fois par une intervention locale en amont mais également par un process spécifique (adresse mail dédiée et fiche de liaison spécifique) afin de faciliter les échanges d'information. Plus de 2000 jeunes concernés par l'obligation de formation ont été repérés sur le dernier trimestre 2021 dont 60 % sont déjà en solution. Plus de 1000 solutions ont été apportées et 550 sont à venir. 24 dossiers ont été transmis au département de l'Isère pour non respect de l'obligation de formation.



Pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance, un accompagnement à l'atteinte de leurs 18 ans

Dans le cadre de la contractualisation, l'État a investi 1,3M€ en 2020 et 1,4M€ en 2021 pour contribuer aux actions des Conseils Départementaux permettant d'éviter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance autour de plusieurs objectifs :

- ✓ **Sur le plan du logement**, tout jeune doit pouvoir disposer d'une solution ne l'obligeant pas à faire appel à des solidarités familiales ou amicales risquées ou instables.
- ✓ **Sur le plan des revenus et de l'accès aux droits**, les jeunes doivent pouvoir disposer d'un revenu suffisant et stable
- ✓ **Sur le plan de l'insertion professionnelle et de la formation**, tous les jeunes issus de l'ASE doivent pouvoir être en emploi, bénéficier d'un dispositif d'insertion renforcé (tels que la garantie jeunes par exemple) ou suivre un parcours d'étude ou de formation lors de leur sortie de l'ASE.
- ✓ **Sur le plan du maintien du lien**, les financements ont permis de soutenir des dispositifs permettant aux jeunes de bénéficier d'actions spécifiques ou d'un réseau de solidarités dans la suite de son parcours en développant les actions de pair-aidance, des guichets uniques d'accès aux droits pour les jeunes majeurs, des dispositifs de droit au retour, etc.

67% des jeunes de l'ASE devenus majeurs en 2020 en Auvergne Rhône Alpes ont fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre du référentiel précité, 64% ont bénéficié d'une solution de logement, 51 % ont eu accès à des ressources financières, 71% sont inscrits dans un parcours professionnel et/ou scolaire.

En dehors de la contractualisation, la stratégie pauvreté soutient également des projets spécifiques en direction des jeunes sorties de l'ASE.



Focus sur 5 projets soutenus par la stratégie de lutte contre la pauvreté



La Touline, lieu d'écoute et de rencontre pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance. Dans le cadre de la stratégie pauvreté, le Département du Rhône a souhaité proposer de nouvelles solutions d'accompagnement aux jeunes sortants de la protection de l'enfance, notamment ceux ayant refusé une prise en charge dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Un partenariat avec les Apprentis d'Auteuil a ainsi été noué fin 2020 afin de développer un dispositif d'accompagnement spécifique pouvant être proposé jusqu'au 24 ans du jeune. Cet accompagnement individuel dit « la Touline » s'inscrit dans l'environnement immédiat du jeune, sur demande, afin de l'aider dans ses démarches administratives, d'insertion, d'accès aux soins... et maintenir un lien avec lui dans le passage à l'âge adulte. En 2022, la Touline sera mis en place à Grenoble.

Natis, un accompagnement logement et emploi pour les jeunes sortants de l'ASE dans l'Allier



Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, Viltais propose un dispositif d'insertion et d'accompagnement vers le logement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance intitulé Natis. Il s'agit de proposer un parcours de 6 mois d'accompagnement renforcé vers le logement et l'emploi s'appuyant sur un travail collectif d'accompagnement et de levée des freins. L'action est décomposée en 2 phases :

La 1ère phase d'accompagnement et de levée des freins de 2 mois avec notamment un accès direct au logement FJT et/ou Tremplin (colocation), bilan de santé, bilan social, ateliers, sport, cohésion de groupe, remise à niveau...permettant de poser un diagnostic complet.

La 2ème phase de 4 mois axée sur le "professionnel" avec bilan professionnel puis accompagnement individualisé, techniques de recherche d'emploi, expériences pré-professionnelles, immersions entreprise... en lien avec les partenaires de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi).

Soutien de l'ADEPAPE dans le Puy-de-Dôme pour un dispositif d'accès au logement



Ce projet s'adresse à 10 jeunes âgés de 18 à 25 ans, ayant été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Puy de Dôme par mesure judiciaire, en rupture familiale et hébergés de manière précaire. L'objectif est de permettre de sécuriser le parcours résidentiel du jeune en lui permettant de devenir locataire en titre d'un appartement meublé par l'association, au terme du bail glissant. L'accompagnement social comprend un suivi individuel, avec des visites à domicile, et des actions collectives permettant aux jeunes de développer les aptitudes à devenir locataire. L'accompagnement est axé prioritairement sur le « savoir habiter » et la gestion de la vie quotidienne (alimentation, santé, gestion du budget, consommation, préservation des écosystèmes, insertion, emploi et vie sociale) dans le but d'acquérir une autonomie résidentielle durable. Le jeune doit adhérer pleinement à l'accompagnement pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois.

Mobilisation du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre de la contractualisation



Dans le cadre de la stratégie pauvreté, le Conseil Départemental de Haute-Savoie met en œuvre, avec l'appui de l'Etat, plusieurs actions visant à prévenir les sorties sèches de l'ASE. Tout d'abord l'animation d'une commission inter-institutionnelle mensuelle qui vise à coordonner les solutions apportées aux jeunes en risque de rupture, dont les Mineurs non accompagnés et les jeunes en Contrat jeune majeur les plus en difficulté. La diversité des membres de la commission (services du Conseil départemental, Missions locales jeunes, structures d'hébergement et d'accompagnement des jeunes majeurs, etc.) permet de croiser les informations et les approches de chaque structure et de renforcer les partenariats au sein du département au bénéfice des jeunes.

D'autre part, les crédits visent à développer des solutions adaptées à ce public : places supplémentaires d'hébergement et d'accompagnement social, dont pour des jeunes en situation de fragilité psychique, et mise en place d'une équipe mobile d'accompagnement des jeunes majeurs. Le Département a par exemple conventionné avec la Fondation ALIA pour la création d'un service d'accompagnement dans un appartement à Sallanches permettant l'accompagnement vers l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, les démarches administratives, le suivi de soins, le maintien ou l'accompagnement dans le logement.

Innover par la donnée dans l'aide sociale à l'enfance sur la Métropole de Lyon



L'ASE est un domaine d'action publique où une meilleure utilisation des données permettrait d'améliorer la qualité des services proposés aux enfants. Malgré la présence de données à l'échelle des territoires, celles-ci sont peu valorisées par manque de ressources, de compétences techniques et d'exemples d'utilisations inspirants. Le projet soutenu par la stratégie pauvreté et conduit par la Métropole de Lyon et Action Tank « Entreprise et pauvreté » vise à analyser les données relatives aux contrats jeunes majeurs dans l'objectif de mesurer leur impact quant à la trajectoire des jeunes suivis par l'ASE, notamment pour ce qui concerne leur intégration socio-professionnelle. Sur la base de cette analyse des données, des propositions de pilotage de la politique et de transformation des pratiques seront formulées.

Pour aider à l'insertion des jeunes, le déploiement de la garantie jeunes et du PACEA

✓ Près de **46 000 jeunes entrés en PACEA** (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) **à fin 2021, et 12M€ d'allocations versés aux jeunes**. Le PACEA constitue le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes par les missions locales, à ajuster et graduer en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il peut mobiliser, avec une plus ou moins grande intensité, différentes modalités d'accompagnement (dont la Garantie jeunes est l'une des modalités les plus intensives). L'entrée en PACEA ouvre la possibilité d'accorder à un jeune, en fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation : plus de **7,3M€ d'allocation PACEA** ont été dépensées en 2020.

✓ **Plus de 15 300 jeunes sont entrés en Garantie jeunes en 2021**. Celle-ci a pour objet d'amener les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité et NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel, et notamment **par le work-first**.

Pour appuyer et sécuriser ce parcours dynamique, le jeune inscrit dans cet accompagnement bénéficie d'une allocation forfaitaire afin de lui garantir une stabilité financière, tout en préservant sa motivation. Elle doit aider le jeune à assurer son autonomie financière, premier gage de sa responsabilisation dans les actes de la vie quotidienne.

✓ Dès mars 2022 le **contrat d'engagement jeune (CEJ)** sera mis en place pour les jeunes de moins de 26 ans sans formation ni emploi depuis plusieurs mois. Ils pourront bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois pourra être versée sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites. Le CEJ entrera en vigueur progressivement (préfiguration au début de l'année 2022, il se déploiera complètement à partir de mars 2022), l'objectif final étant au niveau national l'accompagnement d'au moins 400 000 jeunes vers l'emploi en 2022. Un volet spécifique d'au moins 75M€ sera consacré aux jeunes les plus précaires pour des accompagnements renforcés notamment sur le logement, la santé et la mobilité.



Focus sur 2 actions soutenues dans le cadre de la contractualisation

Renforcement du fonds métropolitain d'aide aux jeunes (FMAJ) Clermont Auvergne Métropole

En seulement un an, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) de la Métropole Clermontoise est passé de 1 200 à 1 800 bénéficiaires. Ce dispositif s'adresse aux 18-25 ans, résidant dans l'une des 21 communes métropolitaines et ayant besoin d'un soutien ponctuel (alimentation, logement, santé...) afin de favoriser et sécuriser leur parcours d'insertion social et professionnel. Face à l'augmentation des besoins en lien avec la crise sanitaire, la Métropole a pu débloquer des fonds supplémentaires via les crédits de la contractualisation. Le soutien financier de l'État lui permet de faire du FAJ l'une de ses priorités : elle souhaite associer les CCAS afin que les jeunes hors Clermont soient également pris en charge, met en avant une logique de parcours (suivi par les CCAS ou missions locales) et envisage d'acquérir un logiciel commun pour permettre une meilleure coordination des demandes d'aide.

La plateforme parcours jeunes – Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Dans le cadre de la stratégie pauvreté et du programme européen pour l'emploi des jeunes, afin de prévenir toute rupture de prise en charge des jeunes précaires et d'étudier les situations des MNA sans emploi, ni formation, ni scolarité, le CD du Puy-de-Dôme a créé la plateforme parcours jeunes, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés autour de la jeunesse. Ainsi, le Conseil départemental, la DDETS, l'Education Nationale, Pôle Emploi, les Missions locales, la Métropole, le CCAS de la Métropole, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et diverses associations se réunissent et trouvent, grâce à l'intelligence collective des solutions sur mesure pour des problématiques complexes de jeunes en difficulté qui ne trouvent pas de solution dans les dispositifs de droit commun. En 2021, 74 situations ont pu être examinées. Cette instance de coordination pluridisciplinaire et inter-partenaire, permet d'assurer une veille sur les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'étudier les contrats jeunes majeurs, de garantir la fluidité des parcours d'insertion et d'étudier les situations de jeunes en difficulté qui sollicitent des aides financières du Département. Cette instance permet également d'étudier les situations des jeunes qui ne satisfont pas à l'obligation de formation.

+
clermont
auvergne
métropole



En complément, des dispositifs territoriaux de repérage et d'accompagnement sur mesure pour les jeunes les plus fragiles

L'appel à projets régional porté par la DREETS en lien avec la Commissaire à la lutte contre la pauvreté a permis de soutenir pour 5,2M€ 10 nouveaux projets en 2021 et 12 projets renouvelés qui visent le **repérage et la remobilisation des publics dits « invisibles »**, qui ne sont pas accompagnés par le service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi), prioritairement les jeunes de moins de 30 ans ni en emploi, ni en formation, ni en études, et les personnes peu ou pas qualifiées (niveau de formation inférieur au Bac) avec 3 objectifs :

- ✓ **« aller vers »** les publics hors de tout radar institutionnel, et en particulier ceux qui ne sont pas inscrits auprès du service public de l'emploi, et de renouer le contact grâce à des actions proactives ;
- ✓ **remobiliser** les publics repérés dans leur environnement, à travers des actions ludiques de remobilisation existantes (sportives et/ou culturelles, activités professionnelles) et l'expérimentation de modalités innovantes de remobilisation ;
- ✓ **sécuriser** les parcours des publics en proposant des solutions concrètes d'insertion et/ou d'accompagnement à l'issue de la phase de remobilisation, en lien avec le service public de l'emploi et le service public régional de formation.

Pour sélectionner les nouveaux projets de repérage, **en plus d'une instruction plus classique, la stratégie pauvreté a choisi d'associer 20 jeunes issus de ce type de parcours**. Les avis se sont joints pour 8 projets sur 10 dont 5 projets coups de cœur des jeunes.

DEMANDEUR	INTITULE DU PROJET	Rappel positionnement jury invisibles
Centre Social Georges LEVY - Vaux-en-Velin (69)	Le 120 de la jeunesse	Coup de cœur du jury jeunes avec 25 points
Mission Locale de Lyon (69)	Repérer les jeunes invisibles lyonnais	Coup de cœur du jury jeunes avec 24,5 points
Mutualité Française (Isère) (38)	Esprit Libre	Coup de cœur du jury jeunes avec 24 points
Association Rimbaud - St Etienne (42)	Repérer et accompagner les jeunes	Coup de cœur du jury jeunes avec 23,5 points
ML Monts d'Or et des Monts du Lyonnais - Tassin la Demi-lune (69)	Agir ensemble pour les invisibles	Coup de cœur du jury jeunes avec 22 points

DEMANDEUR	INTITULE DU PROJET	Rappel positionnement jury invisibles
ML Nord Isère - Bourgoin-Jallieu (38)	Pass' Parcours et aller vers rural	20 points
AMILAURA (dossier régional)	Repérer et accompagner les jeunes sous-mains de justice en ARA	20 points
Association Départementale Sauvegarde Enfance (01)	A la rencontre des jeunes Ainaïnoises	21,5 points
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Cantal (15)	La plateforme re3pairs-reperer restaurer remobiliser par et avec ses pairs	15,5 points
ML NA 07 - Annonay (07)	Repérer et accompagner les jeunes	9,5 points



Focus sur un projet de l'appel à projets invisibles porté par EBER



Le projet porté par la communauté de commune Entre Bièvre et Rhône, retenu dans le cadre de l'appel à projets du plan d'investissement dans les compétences, pour repérer et remobiliser les jeunes dits "invisibles", a permis de développer des actions de proximité et d'accompagnement de ces jeunes sur un territoire à la fois urbain et rural. Ce projet développé avec un consortium d'acteurs (Missions locales, association de prévention, CCAS) a permis de mobiliser, coordonner et animer le partenariat avec les acteurs locaux (associations d'aide alimentaire, associations sportives, élus des communes,...). Au 30 juin 2021, 90 jeunes ont déjà été repérés et 68 jeunes accompagnés par des actions collectives et innovantes (séances de coaching, actions bien-être dédiées au public féminin, rallye mobilité...). L'État a financé cette action à hauteur de 60% soit 125 000 € sur 2 ans et a décidé de renouveler sa participation pour une 3ème année toujours dans le cadre de cet appel à projets.

En complément de ces dispositifs, la stratégie pauvreté a également soutenu **des actions innovantes en direction de l'insertion professionnelle des jeunes** (23 projets pour 1M€) ou indirectement au **développement de leur accès aux droits et de leurs compétences** :



Focus sur 2 projets soutenus par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

Les « écoles buissonnières » - Les cités d'or sur la métropole de Lyon



L'action vise à soutenir sur 4 QPV de la métropole de Lyon un parcours d'accompagnement collectif et individuel de jeunes de 16-25 ans appelé « Ecoles Buissonnières » visant à renforcer l'autonomie, l'employabilité et la citoyenneté. Le dispositif inclura des jeunes de l'ASE. Les Ecoles Buissonnières comportent 3 dimensions: 1) l'accueil de promotions de 12 jeunes adultes aux profils diversifiés (décrochés, étudiants, chômeurs, sortants ASE...) sous statut de service civique pendant 6 mois (par semaine 12h d'accompagnement collectif ; 2h de tutorat et de mentorat individuel ; le reste du temps en autonomie sur le terrain). 2) La structuration et l'animation d'écosystèmes d'acteurs locaux au service des jeunes accompagnés ; 3) des événements publics préparés et animés par les jeunes volontaires.

Remobilisation de jeunes invisibles dans l'Ain



Le projet vise à remobiliser 25 jeunes dits « invisibles » par an au sein du QPV « Le Pré des Saules » à Bellignat, à travers des actions diverses, afin, notamment, de renforcer les liens de confiance entre les jeunes et certains acteurs du territoire mentionnés (police municipale, centre social) et les amener vers l'insertion professionnelle.

Pour accueillir les jeunes confrontés à des difficultés et leurs familles, les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

Ces espaces conviviaux, disséminés sur les territoires au plus proche des jeunes et destinés à leur offrir un espace de parole sans être étiquetés de suivi psychologique (thématiques recensées : violences intra familiales et difficultés familiales, angoisses liées à la situation économique, à l'avenir professionnel, ou à la scolarité, dépression) sont désormais au nombre de [27 en Auvergne Rhône-Alpes](#).

Au 1^{er} janvier 2021, le financement des PAEJ a été transféré à la branche famille de la sécurité sociale pour que les réponses offertes par les PAEJ puissent être reliées à l'offre globale de soutien à la parentalité.



Focus sur une action soutenue par la stratégie pauvreté pour les jeunes en situation de difficultés psychologiques

Développement du soutien psychologique pour les jeunes d'Ardèche



En complément des dispositifs existants et pour répondre aux besoins de prise en charge de souffrance psychique grandissant des jeunes, et dans le cadre d'une prise en charge de sécurité sociale, le projet a porté par les missions locales d'Ardèche pour objectif d'expérimenter les accompagnements psychologiques de jeunes au sein même de l'hôpital par un partenariat avec ce dernier.

Pour les jeunes en risque de désocialisation, les actions prioritaires de prévention spécialisée

Dans le cadre de la contractualisation, 3 départements d'Auvergne Rhône-Alpes ont choisi d'investir l'action de prévention spécialisée avec un soutien de l'État de 600K€.



Focus sur une action soutenue dans la contractualisation Etat-Conseil Départemental

La prévention spécialisée dans le Puy-de-Dôme



Dans le Puy-de-Dôme, le diagnostic élaboré sur 3 territoires prioritaires en plus de la ville de Thiers (Puy-Guillaume, Courpière et La Monnerie le Montel) a permis d'identifier quatre axes de travail :

- ✓ élaborer une offre en direction des jeunes en grande difficulté habitant le centre ancien de Thiers
- ✓ porter une attention particulière aux jeunes filles
- ✓ créer un lien entre les initiatives associatives et citoyennes et les instances de la politique de la ville
- ✓ soutenir la parentalité et la co-éducation famille/école.

Ces axes de travail ont été déclinés en 2021, avec l'implantation d'une équipe de prévention spécialisée notamment et divers modes d'intervention: travail de rue, chantiers agricoles, accompagnements individuels.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité et en errance, souffrant de problèmes d'addictions, le déploiement du programme TAPAJ

Le programme TAPAJ est présent sur 5 villes en région Auvergne-Rhône-Alpes (Annemasse, Bourg-en-Bresse, Clermont-Ferrand, Lyon et Saint-Étienne) à date du 20 décembre 2021, avec trois nouveaux programmes qui sont entrés dans le réseau TAPAJ depuis novembre 2020.



D'autres territoires sont également intéressés dans le portage du dispositif TAPAJ et sont en cours de réflexion au niveau des CSAPA-CAARUD présents (Grenoble, Vichy, Thonon-les-Bains, Chambéry, Annecy).

Il y a, sur la région AURA, un fort engagement des collectivités territoriales qui pourvoient des plateaux de travail. Deux membres (Lyon et Saint-Etienne) mènent aussi des plateaux en lien avec des bailleurs sociaux. TAPAJ a également été présenté au réseau d'entreprises PAQTE (Engie, Suez, SNCF, Korian...) dans l'objectif de développer des partenariats avec des donneurs d'ordre privés dans la région.

Afin de poursuivre et de renforcer la dynamique engagée sur ce territoire, TAPAJ France souhaite co-construire avec les structures membres une rencontre réunissant l'écosystème TAPAJ en région Auvergne-Rhône-Alpes courant premier trimestre 2022.

Adhérents TAPAJ France

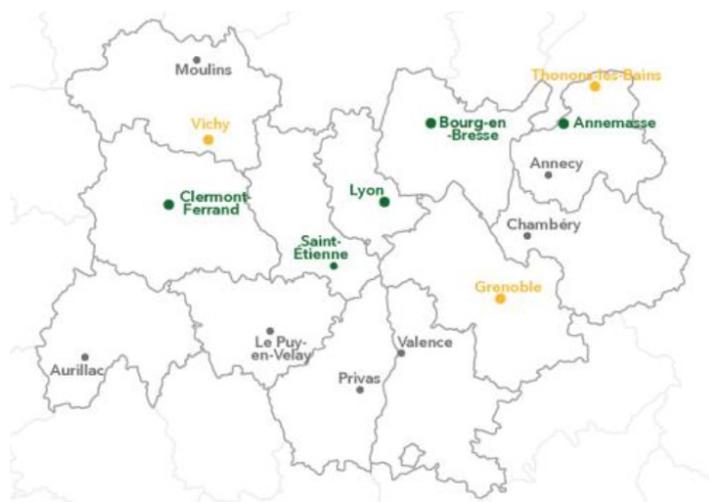
TAPAJ Annemasse – 2019 porté par l'APRETO

TAPAJ Saint-Etienne – 2016 porté par le Centre Rimbaud

TAPAJ Lyon – 2020 porté par Oppelia

TAPAJ Bourg-en-Bresse – 2021 porté par le centre Saliba

TAPAJ Clermont-Ferrand – 2021 porté par AIDES



Destiné aux jeunes de moins de 25 ans ayant un profil de grande précarité, il leur permet de retrouver une place et de se sentir appartenir à la collectivité. TAPAJ est conçu comme une alternative à la manche, le programme propose de rémunérer à 10€ de l'heure des jeunes ayant très peu de qualifications. Chaque mission dure 4h et peut évoluer sur un programme plus ambitieux en phase 2 et 3 vers l'insertion par l'emploi.

Mais au lieu de vous expliquer cela en termes techniques, écoutez plutôt ce qu'en disent les TAPAJeurs...



Centre d'addictologie
implanté dans la Loire

jeudi 29 avril 2021 | Catégories : Actualités

<https://www.centre-rimbaud.fr/actualites/le-programme-tapaj-explique-par-les-jeunes/>

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : BILAN 2021

MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

L'ensemble des partenaires de la stratégie pauvreté partage la conviction que l'accès à l'emploi constitue, lorsque cela est possible, la meilleure garantie d'une sortie durable de la pauvreté. Si le marché du travail n'offre pas toujours à tous des débouchés, nul n'est en revanche inemployable. La stratégie pauvreté ambitionne un accompagnement renforcé du plus grand nombre sur les plans social et professionnel autour d'objectifs individualisés.

Orienter plus rapidement et renforcer l'offre d'insertion sociale et professionnelle

Plus de **6 millions d'euros** ont été apportés par l'État en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021 dans la contractualisation avec les conseils départementaux pour répondre à plusieurs objectifs sur l'insertion : la réduction des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA à 30 jours à compter de la date d'entrée dans le RSA, la baisse des délais d'entrée en accompagnement à deux semaines à compter de la date d'orientation, la signature du contrat d'engagement réciproque dans un délai de deux mois à compter de la date d'orientation, le doublement du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global, le renforcement des solutions d'accompagnements pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre de la garantie d'activité départementale, la mise en place d'un dossier partagé de l'insertion...

En termes de résultats concernant les bénéficiaires du RSA, on observe qu'en 2020, dans un contexte de crise sanitaire, **61 % des nouveaux entrants sont orientés en moins d'un mois et que 30 % des BRSA ont signé un contrat d'engagement réciproque.**

La stratégie pauvreté a aussi permis la **montée en charge des dispositifs d'accompagnement global** c'est-à-dire activant des leviers sociaux et professionnels simultanément, en renforçant l'offre d'accompagnement portée par les conseils départementaux mais aussi en soutenant davantage l'accompagnement global porté conjointement par Pôle Emploi et les conseils départementaux. Concernant ce second volet, **10 950 personnes accompagnées en 2021**, contre 9 030 en 2020 et 10 020 en 2019. **Le délai moyen d'entrée en accompagnement a été réduit en 2021 à 24 jours en moyenne**, contre 29 jours en 2020 et 33 jours en 2019. **L'accompagnement global continue de prouver son efficacité** : en 2021, 44% des bénéficiaires en Auvergne-Rhône-Alpes ont eu accès à un emploi de plus d'un mois, un an après leur entrée dans le dispositif (40 % en France) (retour à l'emploi au cours des 12 derniers mois), contre 39% en 2020 en ARA (34% en France).

Focus sur 6 actions financées dans le cadre de la contractualisation

La plateforme d'orientation des nouveaux bénéficiaires du RSA avec le CD de l'Ain



Dans le cadre de la contractualisation stratégie pauvreté avec l'État, le Conseil Départemental de l'Ain s'est engagé, via un cofinancement FSE, à accompagner l'expérimentation de la plateforme d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif du RSA porté par l'association VaLhorizon.

Après 18 mois, la mise en place d'une prise en charge rapide et globale a permis à 541 personnes d'être orientées dont 48 % vers Pôle Emploi. Au regard des résultats encourageants pour l'insertion, l'action a été repensée afin d'optimiser le taux d'accès à l'emploi en 2022.

Mise en place d'une plateforme d'orientation insertion en Haute-Savoie



La plateforme d'orientation et d'insertion des BRSA expérimentée sur le territoire de la Direction territoriale du Genevois, permet de confirmer l'orientation via un auto diagnostic, d'accélérer et enclencher la première étape de leur parcours, de donner un niveau d'information sur les droits et devoirs, et de sensibiliser sur les indus et les offres d'insertion sur le territoire via notamment des motion design. Cette nouvelle offre contribue à la personnalisation de la relation entre les bénéficiaires et les professionnels de l'accompagnement.

Déploiement d'une équipe de conseillers emploi du PLIE du Bassin Grenoblois dédiée à l'accompagnement des personnes en situation de monoparentalité



Parmi les personnes en grande précarité ou menacée de pauvreté, les personnes seules avec enfant, principalement des femmes font partie des publics les plus vulnérables et représentent plus d'un tiers des personnes accompagnées par le PLIE. Pour répondre au mieux aux problématiques spécifiques de ces personnes, une équipe constituée de 3 professionnels a commencé début 2021 un accompagnement global très intensif de plus d'une centaine de femmes seules avec enfants. Le déploiement d'une équipe dédiée, spécialisée permet une meilleure prise en charge de ces parcours et favorise la création de nouveaux partenariats.

« Parcours Santé Employabilité » en Haute-Savoie



Le soutien de la stratégie pauvreté a permis de déployer sur l'ensemble du Département une nouvelle offre d'accompagnement santé auprès des allocataires du RSA et des jeunes accompagnés par les missions locales. Cette action accompagne et soutient 200 personnes dans la prise en compte des freins santé liés au retour à une activité et se décline sous la forme d'un parcours de 4 à 6 mois combinant entretiens individuels et ateliers collectifs (prise de parole, savoir-être, préparation entretien d'embauche, sport adapté, sophrologie...) en s'appuyant sur une Team Médicale composée d'un médecin et psychologue, des conseillers en insertion professionnelle et des professionnels du bien-être.

Recrutement de BRSA avec la méthode IOD



Dans le cadre de l'expérimentation de la méthode IOD (intervention sur les offres et demandes d'emploi) mise en œuvre par le Département de l'Isère, plus de 15 allocataires du RSA ont été recrutés par le biais de cette méthode dans les services du Département. En appuyant les services de la collectivité sur la définition de leurs besoins et au travers de mises en relation sur poste de travail (sans CV et sans lettre de motivation), les équipes emploi d'abord ont permis le recrutement de 4 personnes sur des postes d'agent de restauration et de nettoyage des collèges, et de 12 personnes sur des postes d'agent d'accueil au sein de centres de vaccinations et de centres d'appels.

Création du poste de chargé d'orientation par le Département de la Drôme pour baliser le chemin des bénéficiaires du RSA pour une meilleure avancée



Agent du Département, le ou la chargé(e) d'orientation est un des postes créés dans le cadre du nouveau parcours d'insertion. C'est lui ou elle qui reçoit le bénéficiaire RSA au tout début de son inscription, afin de lui donner des précisions sur le rôle du Département, mais également sur ses droits et ses devoirs. C'est ensemble qu'ils vont co-construire et mettre en place une orientation pour un parcours réussi.

Mme I. fut autrefois bénéficiaire RSA. Elle a récemment dû se réinscrire et a donc été conviée à ce premier entretien qui n'existait pas autrefois. Elle a accepté de nous en parler.

Est-ce que vous avez été inquiète lorsque vous avez reçu votre convocation ?

Non pas vraiment, même si sur le coup ça surprend un peu. Mais comme je l'ai expliquée à une amie après on est content et on sait ce qu'est le RSA, on peut parler de son projet et discuter de ce qu'on a envie de faire. C'est un mieux par rapport à avant. Quand je suis entrée dans le RSA il y a quelques années, on m'avait juste fait signer un contrat après que j'ai rempli un dossier. Je touchais de l'argent et c'est tout. Je ne savais même pas pourquoi !

Comment s'est déroulé le rendez-vous ?

J'ai rencontré quelqu'un qui m'a expliqué les avantages du RSA, le rôle du Département, mais aussi ce que je dois faire, mes obligations, les risques de le perdre si je ne signe pas de contrat réciproque, si je ne fais pas les démarches demandées, si je ne recherche pas une activité... ça m'a bien aidée à comprendre. C'était intéressant et surtout j'ai vu que la personne essayait vraiment de me comprendre. Je me suis sentie écoutée, comprise. Je suis très contente de cet entretien, parce que moi aussi maintenant je comprends où je vais et puis je suis plus à l'aise qu'avant.

Favoriser l'accès à l'emploi : le développement de parcours en IAE

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire qui se poursuit, l'année 2021 a été celle de l'application de l'engagement de l'Etat conformément aux objectifs de déploiement du Pacte ambition de l'IAE. Cette amplification a permis à la DREETS et aux DDETS de mobiliser :

- ✓ **121M€ au bénéfice des parcours d'insertion pour ainsi ouvrir 10 445 postes**, avec une dynamique de développement particulièrement marquée dans les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion ;
- ✓ **le fonds départemental pour l'inclusion à nouveau dans un triple objectif** : développer les opportunités d'emploi en activant 8,54 M€ dans le cadre de 114 projets ayant vocation à permettre à créer 856 ETP supplémentaires dont 415 dès 2021 ; consolider les situations des structures et soutenir les actions collectives tant départementales que régionales avec près de 655k€ mobilisés ; favoriser les logiques de mobilité départementales et interdépartementales, avec une enveloppe dédiée de 1.3 M€.

Le déploiement du Pacte Ambition IAE s'est aussi matérialisé par :

- ✓ La promotion de l'intermédiation offre – demande via la plateforme de l'inclusion, à l'occasion de nombreux webinaires ;
- ✓ Le développement d'actions de partenariats avec les têtes de réseaux sur les 4 axes que sont l'accompagnement au numérique, la professionnalisation en matière d'accompagnement des salariés en insertion, la relation aux entreprises et le développement de l'IAE au titre du pacte ;
- ✓ La territorialisation du développement de l'IAE et l'importance du rôle des prescripteurs tant nouveaux qu'historiques et tout particulièrement Pôle Emploi ;
- ✓ Le développement du partenariat entre têtes de réseaux, SIAE et Missions locales ;
- ✓ La mobilisation sur les clauses d'insertion.

Déploiement de plusieurs expérimentations d'insertion professionnelle dans la région visant les publics les plus éloignés de l'emploi

- ◆ **Le programme SEVE Emploi pour permettre l'accès à un emploi durable des salariés de l'IAE**



Le programme SEVE Emploi, porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, est essaimé en région Auvergne-Rhône-Alpes depuis maintenant un an, avec une première promotion de 9 SIAE formées et 9 nouvellement sélectionnées en 2021.

Les équipes de permanents sont accompagnées durant une année par un formateur dédié pour **développer des pratiques de médiation active, avec des impacts mesurables sur les partenariats avec les entreprises, le nombre de mises en situation et en relation, mais aussi le nombre de sorties en emploi durable.**

Ces structures mutualisent leurs outils et leurs avancées lors des différents temps collectifs qui ont ponctué cette année : journée régionale sur l'évolution des représentations, la journée nationale, les 5 séminaires de direction, les groupes d'échanges de pratiques régionaux et inter-régionaux, mais aussi via des vidéos témoignages visibles sur la chaîne Youtube SEVE Emploi.



L'appel à mobilisation pour intégrer la promotion 2022 témoigne de la dynamique croissante de SEVE Emploi en région, avec un nombre plus important de SIAE mobilisées, mais aussi une plus grande diversité de typologies et de territoires, puisque tous les types de SIAE et tous les départements sont maintenant représentés. Des actions complémentaires autour de la médiation active se déploieront en 2022, pour accompagner l'évolution des pratiques en complément du programme SEVE Emploi : sensibilisation et découverte de la médiation active, formation-coaching pour développer des outils et techniques autour du réseau entreprises, rencontres thématiques inter-SIAE, consolidation des bonnes pratiques pour les SIAE déjà formées... toujours en lien avec les partenaires institutionnels et les autres acteurs de l'inclusion et de l'emploi du territoire.

Comme en témoigne Luc Chambolle, directeur de Médialys, durant la visite de cette SIAE SEVE par Mr le Préfet de Région : **« SEVE Emploi fait bouger les lignes, et remet l'objectif emploi durable au cœur de nos actions, pour toute l'équipe. On constate une nouvelle dynamique dans notre organisation, mais aussi chez les salariés en transition ».**

Les 9 nouvelles SIAE sélectionnées pour SEVE fin 2021



◆ **Convergence et Cohérence pour renforcer l'accompagnement des personnes en grande exclusion accueillies par les chantiers d'insertion**

Convergence est destiné aux chantiers d'insertion, qui accompagnent ou souhaitent accompagner des publics cumulant de nombreux freins lourds de retour à l'emploi.



Lyon est le premier territoire d'essaimage du programme. Grâce au renforcement des ressources et une approche décloisonnée de l'accompagnement socio-professionnel, une dynamique globale d'insertion est enclenchée à la fois sur les volets de l'emploi, du logement et de la santé.

Le programme accompagne aujourd'hui 211 salariés sur les chantiers du Foyer Notre Dame des Sans Abri, le Grenier de LAHSO, Valtrions et l'Armée du salut. De nombreux partenariats avec des modalités adaptées aux publics fragiles ont pu être expérimentés.



Parmi eux, « le partenariat Franprix », qui permet à des salariés en insertion accompagnés par Convergence d'intégrer progressivement les magasins Franprix tout en continuant leurs parcours d'insertion sur les chantiers. Les personnes sont embauchées en CDI, sans condition de recrutement (ni CV ni entretien d'embauche).

Félicitations à **Chilifati qui vient de rejoindre l'équipe de Franprix à temps plein en décembre 2021 après un parcours progressif de 7 mois !**

© Convergence Lyon

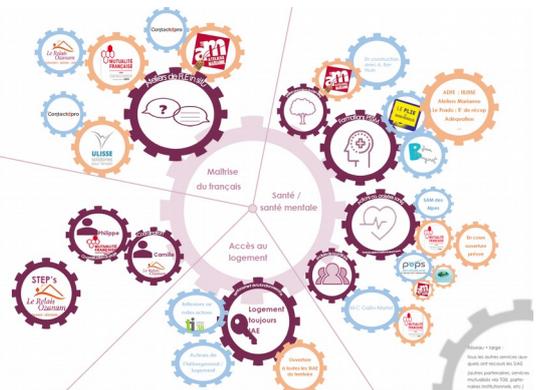
Cohérence a pour objet de soutenir l'entrée en IAE de personnes les plus éloignées de l'emploi, à travers une intervention modulable. Il s'agit de renforcer les moyens internes et externes des Ateliers et Chantiers d'Insertion, afin de favoriser le recrutement, l'accueil et l'accompagnement socioprofessionnel de personnes en situation de forte précarité.

Concrètement Cohérence traite des difficultés dites "périphériques" dans l'accès à l'emploi des publics précaires : logement, santé (notamment mentale), maîtrise de la langue française.

Pour ces trois thématiques, Cohérence vise à mieux connecter les intervenants des structures d'insertion avec les solutions existant sur le territoire de la métropole grenobloise. Et quand les solutions existantes ne sont pas suffisantes, à créer des réponses sur mesure (par exemple, des ateliers de pratique du français en situation, ou des formations courtes de sensibilisation à la santé mentale).

Par ailleurs, Cohérence expérimente le renforcement des moyens d'accompagnement dans les ACI, avec une structure : davantage de temps de chargé d'insertion, et plus d'analyse de la pratique.

Issue de l'action STEP'S, qui facilite le contact entre précaires et le monde de l'emploi, Cohérence a pour ambition de permettre ensuite leur intégration effective dans un emploi d'insertion. 4 SIAE, des services publics ou privés, des financeurs (Etat, Grenoble Alpes Métropole), travaillent ensemble sous la coordination du Relais Ozanam.



- ◆ **Territoires zéro chômeurs de longue durée pour proposer à toute les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée tout en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire.**

Prévue pour cinq ans par la loi du 29 février 2016, l'expérimentation TZCLD est mise en place dans 2 territoires de la région (Villeurbanne et Thiers) sous l'égide d'un Comité local pour l'emploi où ont été créées une ou des « entreprises à but d'emploi ».



Elles ont pour charge de **recruter en CDI à temps choisi tous les demandeurs d'emploi volontaires du territoire au chômage depuis plus d'un an**. Les entreprises doivent dans ce cadre développer des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire. L'expérimentation a été prolongée pour une durée de 5 ans par la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». 50 nouveaux territoires seront habilités, soit 60 au total.

Le Teil en Ardèche fait partie de l'un de ces premiers nouveaux territoires habilité.

Une enquête menée par la DARES en 2021 montre que les salariés des entreprises à but d'emploi, qui sont par définition en CDI, n'auraient été que 55,9 % à être un emploi et à peine plus d'un tiers en CDI, en l'absence de l'expérimentation. En outre, une amélioration des conditions de vie des salariés de l'EBE est signalée : les dépenses de logement semblent plus facilement « supportables » et l'accès à un moyen de transport personnel ou le fait de détenir le permis de conduire apparaissent facilités. L'état de santé des bénéficiaires ou leur accès aux soins s'est également amélioré. Ainsi, début 2020, il est estimé que les salariés recrutés avant 2019 ont une probabilité plus grande de juger leur état de santé satisfaisant (+9 points) relativement à une situation sans expérimentation. De même, l'entrée en EBE semble avoir réduit leurs chances de renoncer, pour des raisons financières, à consulter un médecin généraliste (-15,2 points), un ophtalmologue (-16,9 points) ou encore un dentiste (-8,3 points).

- ◆ **Premières heures en Chantier comme sas aux chantiers d'insertion pour les personnes à la rue**



Premières Heures est envisagé comme **un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue** (ou ayant connu un parcours de rue). Le travail est prétexte à l'entrée dans l'accompagnement et dans le parcours d'insertion sans autre prérequis que l'envie de travailler. Le dispositif repose sur une **adaptation poussée à l'extrême du travail à la personne** en proposant aux personnes d'engager un parcours de reprise du travail très progressif et adapté en chantier d'insertion.

20 personnes ont intégré le programme depuis son déploiement en décembre 2020 sur le chantier de tri textile de Décines du Foyer Notre Dame Des Sans Abri à Lyon. La moitié a depuis basculé sur un parcours d'insertion classique sur un chantier Convergence. Fort de son succès, le dispositif permettra d'accompagner en 2022 60 personnes sur trois chantiers.

Ce dispositif est actuellement en cours d'essaimage à Clermont-Ferrand et dans l'Ain.



Témoignage d'Ibrahim ancien salarié PHC passé sur le chantier de Décines : « le travail a été mon meilleur médicament »

© Thierry Fournier / Métropole de Lyon

- ◆ **STEP's (Solution Tremplin vers une Expérience Professionnelle, Positive, Progressive), pour un accès progressif à l'emploi comme porte d'entrée pour l'insertion sociale et professionnelle**



Développé en Isère par le Relais Ozanam, avec le soutien de la DDETS et des partenaires de l'IAE, STEP's propose aux personnes en situation de grande précarité qui souhaitent travailler un contrat de travail porté par une association intermédiaire avec une mise à disposition dans un chantier d'insertion. Cette mise en situation de travail progressive et accessible sans prérequis favorise une (re)mobilisation des participants et de leurs accompagnants sur des questions d'accès à l'emploi, mais aussi de santé, de formation, de logement, etc. Grâce au soutien du Commissariat régional à la lutte contre la pauvreté, le Relais Ozanam a partagé son expérience de STEP's avec une trentaine de structures publiques ou associatives.

L'écho a été positif : **quatre expérimentations locales sont envisagées, en Savoie, Haute-Savoie, dans la Drôme, et le Cantal**. Pour chaque territoire, les modalités de l'essaimage sont les suivantes :

- ✓ 10 à 15 participants, pour des parcours de 40 à 61 heures de travail
- ✓ Au minimum 3 ACI et 1 AI partenaires
- ✓ Une « coordination locale ». Fin décembre 2021, les associations ayant acté leur volonté de porter une expérimentation sont SOLAL (74) et ANCRE (26) ; le travail de modélisation sur les autres territoires pressentis se poursuit.
- ✓ Un soutien financier du Commissariat Régional coordonné par le Relais Ozanam ainsi qu'une recherche de cofinancements

Des conventions signées entre les coordinations locales et le Relais Ozanam permettront d'assurer le suivi de ces expérimentations, dans un souci d'adaptation du dispositif aux besoins et contraintes de chaque territoire.

◆ **COACH pour une approche combinée emploi et logement d'abord pour les personnes hébergées**



Le programme COACH s'inscrit dans le plan logement d'abord, le plan d'investissement dans les compétences et la stratégie pauvreté.

Il consiste à **expérimenter l'articulation des logiques « emploi et logement d'abord » auprès de personnes en situation de précarité et hébergées en centres d'hébergement**. Cette démarche propose un accès direct et rapide à l'emploi et au logement, dès lors que les personnes en expriment le souhait. Elle s'appuie sur un accompagnement continu, soutenu, pérenne et adapté à leurs besoins selon les principes du modèle « Individual Placement and Support » : le job coaching. Pour favoriser l'accès à l'emploi et la pérennisation des postes, le job coaching propose le développement d'un réseau d'employeurs sensibilisés aux enjeux d'inclusion.



Le programme se déploie depuis décembre 2020 dans 6 territoires en France pour 420 personnes d'ici fin 2022. Sur Lyon, l'association cheffe de file LAHSo a mutualisé l'accompagnement proposé par un job coach avec les CHRS des associations VIFFIL Sos-Femmes et ALYNEA, avec pour ambition un accompagnement conjoint et coordonné vers l'emploi et le logement. Depuis son démarrage, 35 personnes ont pu intégrer le programme COACH à Lyon.

Pour les 30 personnes en file active, un total de 31 entretiens d'embauche a fait suite à plus de 70 mises en relation directes avec des employeurs : 11 personnes sont aujourd'hui accompagnées au maintien en poste (2 CDI, 4 CDD >6 mois, 3 CDD <6 mois, 2 CDDI), pour des emplois tels qu'agent administratif, agent d'entretien en crèche, ou AESH.

Témoignage de Leïla, accompagnée dans le programme COACH : « J'ai été portée et ça m'a apporté la confiance. Ce qui m'a frappée, c'est la simulation d'entretien avec un job coach, ça m'a aidé et ça m'a fait avancer. La cohésion d'équipe aussi c'est impressionnant. J'ai été soutenue par tous avec confiance, et c'est justement ça qui m'a redonné confiance. Aujourd'hui je sais que je suis capable, et c'est une continuité grâce à votre accompagnement. » Leïla est aujourd'hui assistante administrative, et a accédé à un logement cet été.

- ◆ De nombreuses autres actions sont soutenues par les crédits régionaux de la stratégie pauvreté pour **compléter de manière très ciblée les dispositifs existants d'insertion sociale et professionnelle selon les besoins des publics et des territoires** (630 k€ en 2021, hors contractualisation).



Focus sur 2 actions soutenues par la stratégie pauvreté

L'Emploi et Moi porté par la Sasson en Savoie



Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en grande exclusion, hébergées ou logées par l'association et ayant des difficultés personnelles (addictions, troubles du comportement, manque d'expériences professionnelle...), de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif et des modalités adaptées à leur situation. Cet accompagnement personnalisé permettra la construction d'un projet de vie intégrant les dimensions sociales et professionnelles

L'entrepreneuriat comme moyen d'insertion sur la métropole de Lyon



Positive Planet promeut l'économie positive en luttant contre la pauvreté et toutes formes d'exclusion en utilisant l'entrepreneuriat positif comme un moyen d'émancipation et d'insertion sociale, professionnelle et économique durable. La stratégie pauvreté a apporté en 2021 un soutien particulier sur 2 QPV de la métropole de Lyon (Vénissieux et Vaulx-en-Verin) visant à identifier, remobiliser et accompagner des personnes vulnérables, confrontées à des difficultés socio-économiques qui freinent leur insertion professionnelle, en les accompagnant dans l'entrepreneuriat.

Lever les freins à la reprise d'activité en matière de mobilité et de garde d'enfants

En France près de 7 millions de personnes connaissent des difficultés à se déplacer, soit environ 20 % de la population en âge de travailler. **28% des personnes en insertion professionnelle abandonnent leur emploi ou leur formation pour des raisons de mobilité.**

Les freins à la mobilité sont variés : appréhension à prendre les transports en commun, difficulté à prendre un billet de train, méconnaissance des solutions de transports sur son territoire, financement du permis de conduire, absence de véhicules pour rejoindre son lieu de formation ou de travail, etc.

En 2021, dans le cadre des mesures de renforcement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncées en octobre 2020 par le Premier ministre, le gouvernement a mis en œuvre un ensemble de solutions pour que chaque personne éloignée de l'emploi puisse trouver un accompagnement, une solution pratique ou une solution de financement pour retrouver l'autonomie dans ses déplacements :

- ✓ **Le renforcement des mesures de diagnostics et d'accompagnement dans l'ensemble des départements et l'installation de 4 plateformes mobilité dans les zones non encore pourvues** dans les départements de la Loire, l'Allier, l'Ardèche et le Rhône : ces lieux d'accueil et d'accompagnement à la levée des freins liés à la mobilité permettront d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes en recherche d'emploi vers les solutions adéquates. L'État renforce les moyens de Pôle Emploi et des Conseils départementaux pour financer cet accompagnement.



Focus sur un projet soutenu par la stratégie pauvreté

Insertion professionnelle des femmes par la levée des freins à la mobilité dans le Cantal



Cette action a pour objectif de favoriser le retour rapide à l'emploi des publics restant demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés d'insertion liées à des problématiques croisées tels que des manques de qualification, problèmes de mobilité, ce qui correspond à la situation d'un grand nombre de femmes en situation de temps partiel ou sans qualification... Pour ces personnes, les trajectoires d'accès à l'emploi relèvent de parcours associant des outils d'insertion du type formation en travaillant simultanément sur la problématique de mobilité qui reste un des freins principaux pour l'accès ou le retour à l'emploi ainsi qu'à la reconversion professionnelle.

Témoignages sur 2 parcours réussis :

Mme S est bénéficiaire du RSA, elle habite en zone rurale à 30 minutes d'une ville. Elle a obtenu son code mais échoué à sa première présentation au Permis B. Un plan de financement est mis en place pour l'accompagner pour repasser le permis. Mme S ne se serait pas lancée dans un parcours Permis B sans cet accompagnement. Dès l'obtention de son Permis B, Mme S pourra postuler à des offres d'emploi sur St Flour. Elle pourra se déplacer avec la voiture du couple.

Mme P est auxiliaire de vie pour un particulier employeur en CESU, elle habite en zone rurale. Elle avait tenté de passer son permis de conduire, il y a quelques années mais avait abandonné ; cela lui provoquait trop d'angoisses. L'accompagnement Mobilité a permis d'adapter le parcours Permis B (passage en boîte auto) et de mettre en place des séances d'hypnothérapie. Le parcours extrêmement positif puisque Mme P a obtenu le permis B et a acheté une voiture (boîte auto). Elle a pu accroître sa zone d'intervention à domicile et sortir de la précarité.

- ✓ **L'investissement dans le secteur de la mobilité solidaire** : pour multiplier les solutions de location et réparation de voitures ou de deux-roues à prix accessible, d'auto-partage et de mise à disposition de véhicules, de formation et d'accompagnement. En soutenant les structures d'insertion par l'activité économique porteuses de projets de mobilité solidaires l'objectif est de créer des emplois pour des personnes en insertion.
- ✓ **Le renforcement du « micro-crédit mobilité »** pour financer l'acquisition d'une voiture ou d'un deux roues, le permis de conduire ou l'assurance automobile en complément des autres aides disponibles pour les demandeurs d'emploi, notamment celles de Pôle emploi et des missions locales.
- ✓ **Le soutien par les crédits régionaux de la stratégie pauvreté à une quinzaine d'actions sur la mobilité sur 8 départements de la région** qui concerneront environ 2000 personnes : renforcement des solutions de mobilité pour les salariés de l'IAE (Ain), création d'un garage social et solidaire (Rhône), d'une auto-école solidaire (Cantal), d'un vélo-école solidaire (Haute-Loire), d'une auto-école itinérante (Ardèche), soutien à la mobilité des réfugiés (Allier), des femmes en insertion (Cantal) et des jeunes (Puy-de-Dôme), création de communautés de covoitureurs qui pourraient-être mobilisés pour transporter les bénéficiaires de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme sur les lieux de formation (Puy-de-Dôme).



Focus sur un projet soutenu par la stratégie pauvreté

Le garage solidaire du Cantal



Les nombreux freins liés à la mobilité sur le territoire du Cantal et leurs impacts sur l'insertion socio-professionnelle, ont amené l'association Aurore, soutenue par de nombreux partenaires, à ouvrir en juillet 2021 un garage solidaire. Ce garage est un Atelier Chantier d'Insertion qui accueille 3 salariés en contrat CDDI accompagnés par un encadrant technique diplômé en mécanique. Ils travaillent pour un public précaire qui accède au garage sur critères de revenus.

Le garage a bénéficié de 35 dons de véhicules. L'équipe a réalisé en 2021 82 réparations, 788 jours de location de véhicules et 10 ventes de véhicules d'occasion à petit prix depuis l'ouverture de la structure.



Par ailleurs, la stratégie pauvreté porte **une attention particulière à l'accès à l'emploi des personnes ayant des enfants en bas âge** avec notamment le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle : 33 crèches AVIP sont prévues dans la région pour fin 2021 dans la région et 58 pour 2022 (Ain : 4 dans l'Ain, 11 en Ardèche, 18 en Drôme, 5 en Isère, 4 dans la Loire, 1 en Haute-Loire, 3 dans le Puy-de-Dôme, 10 dans le Rhône, 1 en Savoie et 1 en Haute-Savoie). D'autres projets pour soutenir l'insertion professionnelle ont été soutenus par les crédits régionaux :



Focus sur 3 actions soutenues par la stratégie pauvreté

Accueil des enfants de 6 à 12 ans en horaires atypiques – Levée des freins à l'emploi

Le projet consiste à mettre en place un modèle économiquement viable permettant aux parents qui travaillent à des horaires atypiques de pouvoir faire garder leurs enfants, à domicile, par des personnels formés avec un reste à charge adapté à leurs ressources.

Il s'agit d'une première expérimentation, sur le territoire de Valence Romans Agglo, mené en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, en vue d'un essaimage départemental.

Il est envisagé de désigner un opérateur chargé de réceptionner les demandes et les besoins des familles, mettre en place une solution de garde et estimer un coût de garde en distinguant le coût restant à la charge de la famille et le coût pris en charge par la collectivité grâce à l'aide de l'Etat, de la Caf et du Conseil départemental (prise en charge qui sera plus élevée pour les familles les plus précaires).



Une crèche ouverte sur le territoire



Le projet porté par les crèches Léo Lagrange propose une **solution d'accueil et un accompagnement global vers l'emploi et l'autonomie pour les parents**, bénéficiaires des minima sociaux et a également pour objectif d'améliorer l'image des métiers de la petite enfance auprès des personnes en recherche d'emploi.

Itinéraire Emploi Innovant



Cette action sur la métropole de Lyon vise à accompagner des bénéficiaires du RSA, et tout particulièrement des femmes, dans leur parcours d'insertion en leur proposant **des temps d'accueil de leurs enfants au sein d'une crèche pour faciliter leur implication personnelle et leurs démarches en vue d'un accès à l'emploi ou à la formation avec une prise en compte globale de la personne** (emploi, formation, santé, logement, famille, accès aux droits, etc.) et en travaillant des questions liées à la parentalité et à l'accueil du jeune enfant

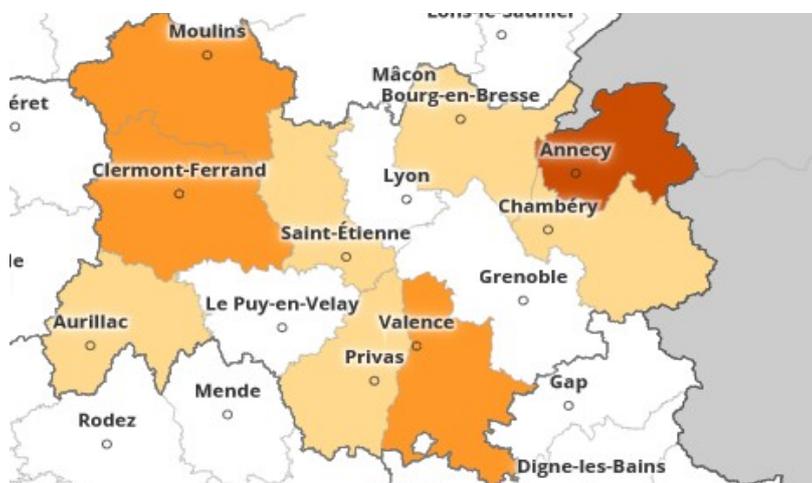
Le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi

La création du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail.

Il poursuit plusieurs objectifs, tous centrés sur les personnes accompagnées :

- ✓ simplifier les démarches,
- ✓ mieux coordonner les acteurs,
- ✓ proposer des parcours à visée « emploi » tout en levant les difficultés rencontrées,
- ✓ garantir un parcours suivi et sans rupture.

Pour répondre à ces ambitions, l'État a engagé une large concertation en septembre 2019. En parallèle, 2 territoires expérimentateurs ont été lancés dans la région en mars 2020 (métropole de Lyon et Haute-Savoie) afin de tester de nouvelles modalités d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance. Deux appels à manifestation d'intérêt ont été lancés en 2020 et 2021 pour poursuivre la dynamique.



- 2 territoires expérimentateurs 2020 : Lyon et 74
- 3 lauréats AMI 2021 SPIE : 03, 26 et 63
- 5 candidats AMI en cours SPIE : 01, 07, 15, 42, 73

Les projets reposent sur de larges groupements d'acteurs, appelés « consortiums ». Ils sont généralement portés par le conseil départemental, en étroite collaboration avec l'État et Pôle emploi et associent notamment les collectivités territoriales (conseil régional, communes, EPCI), les opérateurs dans les domaines sociaux et de l'emploi (CAF, MSA, missions locales, Cap emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, organismes de formation, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, ARS, SIAO...), des associations (d'hébergement, d'insertion sociale, les centres sociaux...), des représentants du monde économique et de l'insertion par l'activité économique.

Les consortiums pourront évoluer pour intégrer progressivement de nouveaux partenaires, par exemple les acteurs de la santé, du logement ou encore de la garde d'enfants. Les projets s'adressent généralement à un public plus large que les seuls allocataires du RSA, notamment les jeunes, les personnes en situation de handicap.



Focus sur une action soutenue par la stratégie pauvreté

La plateforme d'accueil et d'orientation et de lutte contre la pauvreté portée par Détours dans le Puy-de-Dôme



Il s'agit d'une action d'accompagnement socio-professionnel sur le territoire Thiers Ambert Billom initiée par les structures de l'IAE, Passerelle, Inserfac, la régie des territoires des 2 rives et Détours. L'action permet d'accueillir des personnes en difficulté afin d'être accompagnées par un conseiller, un élu, du personnel médical ou tout autre personne dans le cadre d'un parcours d'orientation sur des actions de formation ou d'emploi, une ouverture de droit. L'objectif est de faciliter, en activant le réseau créé par les SIAE dans l'ensemble des domaines de la vie sociale et professionnelle, l'orientation des personnes sur les actions du territoire déjà existante.

Ce temps supplémentaire doit permettre de continuer à faire entrer les personnes sur le parcours, organiser la rentrée pour les salariés en lien avec l'action et engager la réflexion dans le cadre du SPIE (le territoire d'intervention Thiers Ambert Billom ayant été retenu pour cette expérimentation).

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : BILAN 2021

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE

Accéder à un revenu décent conditionne la sortie de la pauvreté et la faculté à se projeter dans un parcours d'insertion. Cela requiert tant des mesures monétaires qu'une politique d'accès aux droits et de lutte contre le non recours.

Apporter un soutien monétaire aux plus démunis (détails dans le rapport national)

- ✓ La revalorisation de la prime d'activité et le relèvement du plafond de ressources pour en bénéficier ont permis de diminuer de 0,2 point le taux de pauvreté.
- ✓ L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ont été revalorisées en avril.
- ✓ Le bénéfice du chèque énergie, accordé aux foyers les plus modestes pour le paiement des dépenses d'électricité et de gaz naturel a été étendu à 2,2 millions de foyers supplémentaires en 2019. Son montant a été revalorisé en 2020, pour atteindre jusqu'à 277€ par an. 5,5M de ménages en bénéficient. Une aide exceptionnelle de 100€ est versée en complément en décembre 2021.
- ✓ Des aides exceptionnelles de solidarité versée pendant la crise sanitaire aux bénéficiaires du RSA et de l'ASS: une aide de 150€ versée deux fois dans l'année avec 100€ supplémentaires par enfant. Une aide inflation versée fin 2021. Les droits au chômage ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2021. L'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée. Une garantie de ressources a été versée aux « permittents" du spectacle.
- ✓ Des aides ciblées sur les jeunes : aide exceptionnelle pour les moins de 25 ans bénéficiant des APL et non -étudiants et aux boursiers de l'enseignement supérieurs, qui ont également bénéficié des repas à 1€ au restaurant universitaire, revalorisation du barème de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non recours comme « Les rendez-vous des droits » proposés par les CAF et l'accueil social inconditionnel à moins de 30 minutes

⇒ Le « rendez-vous des droits » (RVDD)

Selon la logique du guichet unique, les caisses d'allocations familiales (Caf) proposent à leurs allocataires les plus vulnérables un entretien personnalisé pour faire le point sur un grand nombre de droits sociaux, gérés ou non par les Caf. Ces rendez-vous existent depuis 2014 et ont pour objectif la lutte contre le non recours. C'est l'aide et l'accompagnement dans l'accomplissement des démarches plus que l'information qui aboutissent à une réelle ouverture des droits selon [une étude de la DREES de janvier 2020](#).



Focus sur 4 actions financées dans le cadre du plan de relance



Soliguide, pour référencer les lieux et services accessibles aux personnes en précarité

Soliguide est une plateforme en ligne qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité.

Dans le cadre du plan France Relance, l'association Solinum est soutenue par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour le déploiement du « Soliguide » en particulier en région Auvergne-Rhône-Alpes avec 3 territoires pilotes lancés en 2021 : le Puy-de-Dôme, le Cantal et l'Ardèche (et un projet en réflexion à Annecy). Ces territoires bénéficient de l'implantation d'une équipe locale à temps plein qui se charge de l'animation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs pilotant le déploiement local, l'amélioration et la personnalisation de l'outil pour coller aux besoins locaux, la création et le maintien de la base de données, la diffusion du soliguide et la formation des bénéficiaires et acteurs de la solidarité. Si cela est pertinent, il peut être envisagé l'interfaçage avec d'autres outils numériques dans un objectif de partage de données. Une mesure d'impact social du dispositif sera aussi conduite.





Dispositif d'accompagnement « renforcement des savoirs de base pour la réussite des parcours d'insertion »

Dans le Puy-de-Dôme, le plan national France Relance soutient l'association CLÉS, organisme de formation solidaire basé à Vic le Comte. La mission de l'association « créer du lien par l'échange de savoirs » permet à des personnes éloignées de l'emploi de pouvoir agir pour leur accès aux droits. La dotation de l'État finance un dispositif d'accompagnement pour l'acquisition de fondamentaux préalables à toutes démarches (lire, compter) et vient saluer l'engagement de l'association dans sa lutte contre l'illettrisme ; cela se traduit notamment par l'achat de tablettes, abonnements à des ressources numériques/logiciels éducatifs, l'organisation de 9 journées avec un prestataire de service spécialisé « inclusion numérique » et de 300 heures en CDD de professionnels pour l'ingénierie des compétences cognitives.

Le Solidaribus du Secours Populaire Français pour favoriser l'accès aux droits et au numérique



Le projet permettra d'aller vers le public (en situation de précarité ou pauvreté) qui n'a pas la possibilité de se rendre dans une des implantations du Secours Populaire Français en se rapprochant de leur lieu d'habitation avec une permanence mobile dénommée « Solidaribus » dans les départements de l'Ain et du Rhône. L'objectif est de permettre l'accès à une solidarité généraliste dont l'accès au numérique en mettant à disposition des ordinateurs pour les personnes accueillies afin de les accompagner dans leurs démarches administratives et d'aller vers de nouveaux territoires, de nouveaux partenariats et élargir le réseau solidaire qui soutient l'émancipation et la mise en mouvement des personnes que le SPF accompagne dans sa logique de mouvement d'éducation populaire.

Des formes innovantes d'aller-vers portées par la Confédération Syndicale des Familles



Le soutien de la stratégie pauvreté a permis de déployer sur l'ensemble du Département une nouvelle offre d'accompagnement santé auprès des allocataires du RSA et des jeunes accompagnés par les missions locales. Cette action accompagne et soutient 200 personnes dans la prise en compte des freins santé liés au retour à une activité et se décline sous la forme d'un parcours de 4 à 6 mois combinant entretiens individuels et ateliers collectifs (prise de parole, savoir-être, préparation entretien d'embauche, sport adapté, sophrologie...) en s'appuyant sur une Team Médicale composée d'un médecin et psychologue, des conseillers en insertion professionnelle et des professionnels du bien-être.

↻ L'automatisation

Le gouvernement met en place des solutions qui allègent les procédures souvent complexes pour les bénéficiaires de prestations et les personnes en situation de précarité, renforçant par là-même le non recours aux droits et limitant les effets délétères des ruptures de droits. Il s'agit notamment de l'automatisation du renouvellement de la complémentaire santé solidaire pour les allocataires du RSA, du pré-remplissage des formulaires, du développement des échanges de données entre les organismes selon le principe du « Dîtes le nous une fois » qui guide la mise en place du SPIE, de la détection des publics en situation de non recours aux droits grâce aux croisements de données et aux contacts faits par les CAF.

↻ L'accueil social inconditionnel

En 2020, dans presque tous les départements de la région, des structures d'accueil pour les familles sont désormais accessibles en moins de 30 minutes de transport. L'État a financé la mise en place de ces structures pour plus de 1 million d'euros dans le cadre de la contractualisation ; Ainsi, 550 structures des conseils départementaux d'Auvergne-Rhône-Alpes se sont engagés dans cette démarche d'un accueil social inconditionnel soit 96 % du territoire proposent ce service aux habitants. Par ailleurs, en dehors des structures des collectivités départementales, 301 autres structures (associations, etc.) ont décidé de proposer cette qualité de service. 1,1M de personnes ont été reçus dans le cadre de cet accueil social inconditionnel en Auvergne Rhône-Alpes.



Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

L'expérimentation Territoire zéro non recours dans le quartier Moulin à Vent (Vénissieux)

La stratégie régionale de lutte contre la pauvreté a apporté son soutien au lancement en octobre 2021 d'un **projet expérimental «Territoire Zéro non-recours»**, initié par *le Centsept*, un laboratoire d'innovation sociale qui regroupe une vingtaine d'acteurs privés, publics et associatifs de la métropole lyonnaise.



Face au non-recours de certains usagers, le projet vise à **l'accessibilité des personnes en situation de pauvreté aux aides sociales et ainsi propose d'aller vers les personnes en précarité pour leur faire connaître leurs droits et bien les orienter**. Le public cible concerne toute personne vivant sous le seuil de pauvreté quel que soit son âge et sa situation familiale.

Sur le quartier Moulin à Vent, territoire retenu pour l'expérimentation, **un ambassadeur des droits** de l'association Passerelles est accueilli, dans le cadre d'un partenariat étroit, au centre social Moulin à Vent. Sur le terrain, sa mission est de repérer, écouter et orienter les personnes, à travers une interaction de proximité.

En parallèle et à l'échelle métropolitaine, **un super coordinateur**, porté par le PIMMS Médiation Lyon Métropole, favorise la bonne orientation entre professionnels de l'action sociale et leur permet de mutualiser les connaissances sur la diversité des dispositifs locaux et nationaux.

Cette expérimentation permet d'étudier les meilleures modalités possibles d'action en faveur des usagers. Un partenariat étroit est mis en place avec les partenaires sociaux et médico-sociaux du territoire, notamment avec la Maison de la Métropole et le Centre communal d'action sociale.

Faciliter l'accès au numérique

Parce que le numérique simplifie et accélère les solutions, il fait l'objet d'un développement massif. Cependant, 13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique et doivent être accompagnés pour ne pas instaurer une fracture numérique au sein de la population, c'est pourquoi des dispositifs sont mis en place par le gouvernement :

- ✓ plus de 430 conseillers numériques ont été recrutés sur Auvergne Rhône-Alpes chargés d'accompagner les populations dans la prise en main du numérique en organisant des formations ou en tenant des permanences.
- ✓ De même, le portail « [aidants connect](#) » permet d'habiliter des professionnels de l'accompagnement des publics dans l'aide aux démarches en ligne dans le respect du RGPD et de la confidentialité.

7 projets d'accès au numérique pour 570 000€ ont été soutenus dans le cadre du plan de relance « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».



Focus sur 2 projets soutenus dans le cadre du plan de relance



Soutien à l'accès au numérique pour les gens du voyage



L'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et leurs Amis Gadje) a été soutenu dans le cadre du plan de relance pour un projet dans le Rhône, l'Ain et l'Ardèche. L'association mettra dans le Rhône en place une salle informatique mutualisée avec d'autres associations. Ce lieu servira de salle de formation pour les ateliers thématiques co-construits avec des Gens du Voyage et à la création de tutoriels adaptés aux difficultés de lecture. Par ailleurs, un camion numérique circulera comme outil d'interactivité immédiate avec les gens du voyage (démarches en ligne, insertion professionnelle, continuité scolaire, parentalité numérique, ouverture culturelle, accès aux droits...)



L'Association Sociale Nationale Internationale Tzigane dans la Drôme a également reçu un financement d'amorçage pour la mise en place de l'accompagnement au numérique des populations tziganes suivies par l'association.



Focus sur une action soutenue dans le cadre de la contractualisation avec le CD de Haute-Savoie

« Une plateforme dédiée à l'inclusion numérique »



Avec l'appui du Hub numérique inclusif « Hinaura », le Département a mis en place une plateforme ressource dédiée aux acteurs de l'inclusion numérique en Haute-Savoie. Cette plateforme « mednum74 » permet de cartographier et de qualifier les lieux d'accompagnement au numérique sur le territoire. 80 fiches ont déjà été créées et mises en ligne. Cette plateforme, à destination des professionnels a pour objectif de mieux orienter les publics dans leurs accompagnements numériques. Elle a été conçue avec les différents acteurs et présentée dans chaque territoire. De plus, cette plateforme propose également des ressources pratiques pour accompagner les publics. Une vingtaine de ressources ont déjà été mises en ligne depuis la première présentation de cette plateforme en juin 2021. La plateforme a également servi à co-construire la journée Numérique en Commun(s) » qui a permis aux acteurs de l'inclusion numérique de poser les bases d'une définition partagée des enjeux de l'inclusion numérique relevant de l'urgence sociale, de la montée en compétence numérique et de l'éducation aux médias. La journée a mis en lumière des initiatives d'inclusion numérique en Haute-Savoie dans une perspective d'essaimage, comme par l'exemple une expérimentation de coffre-fort numérique pour les sans-abris. Les participants ont également pu participer l'après-midi à des ateliers autour de l'accueil des publics allophones ou la sécurisation des démarches numériques pour les aidants. La restitution de cette journée est en ligne sur <https://mednum74.fr/?NEC74Suite>

La domiciliation, préambule de tout accès aux droits

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations. La mission de domiciliation est en priorité assurée par les centres communaux et intercommunaux d'action social mais également par des organismes agréés au niveau régional au nombre de 54.

Un budget de 740 k€ supplémentaires a permis en 2021 au niveau de la région Auvergne Rhône-Alpes de renforcer ces structures domiciliataires.

Par ailleurs, pour faciliter la gestion de ces domiciliations parfois chronophage pour les structures, les services régionaux de l'État en Auvergne Rhône-Alpes ont été à l'origine de la création de [Domifa](#), une application numérique pour faciliter la gestion des domiciliations et libérer du temps pour l'accompagnement social.

Pour accompagner la connaissance de cet outil facilitateur, la stratégie pauvreté finance la Fédération des acteurs de la solidarité pour la construction et l'organisation d'un module de formation à la domiciliation et à l'utilisation de l'outil Domifa.

54 points conseil budget pour lutter contre le surendettement



Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire. La région Auvergne-Rhône-Alpes compte désormais 54 PCB : **11 nouveaux en 2021**, 21 PCB en 2020 et 22 PCB labellisés en 2019. Retrouvez la liste des PCB sur la [carte nationale interactive](#) dédiée.



Focus sur une action soutenue dans le cadre de la contractualisation



Ateliers Informations Budget avec le Conseil Départemental du Cantal

Dans le cadre de la stratégie pauvreté, « des Ateliers Informations Budget » ont pu être mis en place sur l'ensemble du territoire cantalien au bénéfice de personnes accompagnées par les structures sociales et d'insertion socio-professionnelles. Les objectifs étaient de prévenir le mal-endettement ou le surendettement, de développer l'éducation budgétaire en proposant gratuitement un conseil ou un suivi. 4 ateliers thématiques ont été ainsi élaborés : un « budget en lien avec la Banque de France », un « budget-courses », un « budget maîtrise énergie, eau et téléphonie », un « budget-santé ». Au total, 22 ateliers ont été réalisés sur Aurillac, Murat, Maurs, Saint-Flour et Mauriac, en collaboration avec les CESF du Conseil départemental du Cantal. Entre 8 à 10 participants/atelier ont pu bénéficier de cette information. En 2022, ces ateliers maintenant opérationnels seront déclinés et animés par les CESF des services départementaux d'action sociale, et ce dans l'exercice de leurs missions au quotidien. »

Pass culture : favoriser l'accès à la culture aux jeunes les plus précaires

La Commissaire à la lutte contre la pauvreté et la DRAC ont organisé le 2 juillet une webconférence sur l'accès du pass culture aux jeunes les plus précaires en présence de nombreuses structures en lien avec ces jeunes (missions locales, centres sociaux, écoles de la deuxième chance, Unicités, Epide, FAS, Sauvegarde de l'enfance ...)



Le pass culture a pour objectif de renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes majeurs et mettre à disposition des acteurs culturels une plateforme de mise en valeur de leurs propositions et de lien avec ce public. L'enjeu de la webconférence était autant de permettre l'accès au pass culture mais aussi de mobiliser les structures pour accompagner les jeunes dans l'utilisation de cette offre.



Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté



Ouverture culturelle des jeunes en insertion - Loire centre

La mission locale du Forez (42) a obtenu un financement de la stratégie pauvreté pour promouvoir le Pass Culture par les jeunes eux-mêmes, et par ce biais faciliter l'accès des jeunes en situation de précarité à la culture, renforcer et diversifier leurs pratiques culturelles dans une démarche d'insertion professionnelle.

Il s'agira de mobiliser un groupe de jeunes bénéficiaires, issus d'horizons scolaires, professionnels et sociaux différents, de mettre à profits leurs compétences mobilisables pour la mise en œuvre d'un projet d'envergure dont la finalité sera de proposer un ou plusieurs événements culturels sur le territoire.

Aide alimentaire : mesures d'urgences et plan de transformation en cours

En complément des dispositifs initialement prévus dans la stratégie pauvreté (petits déjeuners, cantines, programme Malin), l'État a pris des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire et a déployé depuis avril 2020 un plan de soutien à l'aide alimentaire. Le plan de relance « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » a aussi permis de soutenir en 2021 au niveau régional 36 projets pour 2,9M€. 23 de ces projets sont des investissements lourds et structurants pour les associations (plateforme logistique, camion de transport, chambre froide...).

Le commissariat continue à programmer des temps de coordination et d'échanges entre les institutions et les têtes de réseaux associatives du secteur (partage des informations, remontées des difficultés, étude des solutions possibles, propositions au national suite à la mise en place par le Ministre Olivier Véran du Cocolupa...).



Focus sur 4 projets soutenus dans le cadre du plan de relance



Mutualisation entre les banques alimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le plan de relance a permis de soutenir le projet de meilleure fédération des banques alimentaires d'Auvergne-Rhône notamment pour la mutualisation logistique de la collecte et la distribution et la prospection de denrées alimentaires et d'hygiène auprès des IAA, plateformes des enseignes, producteurs...

Plus de produits livrés par Revivre Rhône-Alpes

L'association Revivre livre à d'autres associations des biens essentiels pour les plus démunis à des prix les plus bas possibles avec un objectif de qualité et de proximité. Compte tenu de l'augmentation constante de la demande de biens essentiels auprès de notre association, la création de la plateforme logistique permettra d'améliorer le service à la fois en quantité et en qualité. L'objectif est d'atteindre l'équivalent de 800 000 équivalents repas livrés en plus par an dans la région dès la 3ème année fin 2023. Le projet permettrait aussi de récupérer dans de bonnes conditions des dons de produits frais refusés actuellement faute de pouvoir les traiter (fruits, légumes, laitages, salaisons etc...) L'objectif est de réduire le gaspillage sur ces produits tout en aidant les plus démunis.



Une épicerie itinérante du Secours catholique

Le projet en Savoie permettra la création d'une épicerie solidaire itinérante pour aller vers les personnes isolées et/ou en situation de précarité et ce afin de favoriser un accès à des produits alimentaires de qualité et locaux dans les territoires marginalisés, créer du lien social et favoriser "un vivre ensemble citoyen" au travers d'actions collectives mais également accompagner les personnes dans leur accès aux droits et favoriser une mobilisation citoyenne pour développer le pouvoir d'agir des personnes en précarité et des bénévoles.



Appel à projets pour la création d'épiceries fixes et mobiles - ANDES

Les épiceries solidaires proposent des produits en libre-service dans des structures similaires à un commerce de proximité ordinaire, pour un coût entre 10% et 30% de la valeur marchande des produits, tout en assurant un accueil convivial et un accompagnement social des bénéficiaires pendant leur durée d'accès à l'épicerie. Dans le cadre du plan de relance, le réseau ANDES a été retenu pour développer son réseau d'épiceries solidaires dans toute la France et particulièrement en région Auvergne-Rhône-Alpes (financement régional sur l'AAP associations de lutte contre la pauvreté et financement national du ministère de l'agriculture). Il s'agit d'un changement d'échelle d'envergure visant la création de 300 nouvelles épiceries solidaires dans toute la France (Outre-mer inclus), dont au minima 40 épiceries solidaires itinérantes pour aller vers les habitants précaires dans les territoires isolés. Les porteurs de projet pourront bénéficier :



- ✓ D'un accompagnement technique à la création par des équipes expertes ;
- ✓ Du financement d'une partie des investissements nécessaires à l'ouverture de l'épicerie allant de 2000€ à 15 000€
- ✓ D'un accompagnement pour développer leurs approvisionnements durables

Plan de formation des travailleurs sociaux

Pour accompagner les travailleurs sociaux dans leurs changements de pratiques (aller-vers, accès au numérique, accompagnement global...), des plans de formations nationaux ont été conçus autour de 6 thématiques (la participation des personnes, l'aller vers, le développement social et travail social collectif, travail social et territoires, l'insertion socio-professionnelle, le numérique).

De plus, la contractualisation avec les départements permet également de venir co-financer des formations adaptées au besoin du territoire et des agents (613 k€ de cofinancement apporté par l'État en 2021).



Focus sur un projet soutenu dans le cadre de la contractualisation avec le département de l'Ardèche



- ✓ **Le laboratoire d'innovation et de formation sociales du Département de l'Ardèche** : créé fin 2019, il s'agit d'un véritable outil ressource au service de l'évolution des pratiques professionnelles des acteurs du social. Le Labo s'inscrit en complémentarité de l'offre de formation du CNFPT, il permet de proposer un programme de formations sur-mesure, en proximité géographique et avec pour force majeure d'ouvrir les sessions de formation proposées aux partenaires du Département dans une dynamique de développement social.



- ✓ **La préparation d'un Comité Local du Travail Social (volet initiatives départementales)** : depuis mars 2021, le CD07 avec Ocellia s'attelle à la construction d'un Comité Local du Travail Social (CLTS) en Ardèche. Ancrage territorial du Haut Comité de Travail Social (HCTS), le CLTS est une instance de réflexion partenariale construite par les acteurs du territoire dans une approche transversale. La finalité est de créer un espace de dialogue inter institutionnel, de réflexion, de valorisation sur les pratiques en travail social, d'en poser les enjeux dans une dynamique territoriale, en faisant une large place à la participation des personnes concernées. Lancement officiel prévu le 29/03/22 !

Le plan de formation des travailleurs sociaux

Ce plan de formation des travailleurs sociaux s'appuie sur des groupes de travail réunissant des personnes accompagnées et/ou accueillies, des travailleurs sociaux, des cadres sociaux, des formateurs et des experts. Ces travaux ont permis d'identifier six thèmes de formation prioritaires : « travail social collectif et développement social » ; « participation des personnes concernées » ; « insertion socio-professionnelle » ; « numérique et travail social » ; « travail social et territoires » ; « aller vers ».



GOUVERNEMENT

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/toutes-les-actualites/article/lancement-du-plan-de-formation-des-travailleurs-sociaux>

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : BILAN 2021

FAVORISER L'ACCÈS A L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS

Le plan quinquennal pour Le Logement d'abord constitue le volet logement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Depuis le 1er janvier 2021, le service public de la rue au logement a été lancé avec l'objectif d'accélérer le déploiement de cette politique.

Au-delà de ce cadre d'action général, des actions ciblées sont menées pour répondre aux besoins spécifiques de personnes vulnérables. Ces crédits de la stratégie pauvreté ont permis d'appuyer des démarches expérimentales avec **une approche fondée sur une démarche de prévention, une logique d'investissement social et une approche de réduction des risques.**

Un premier accès aux droits pour les personnes sans domicile ou vivant en bidonvilles

✓ Renforcement des accueils de jour de la région

Pour assurer ce premier accès aux droits et faciliter l'accès aux biens essentiels, les accueils de jour jouent un rôle indispensable. C'est pourquoi, leurs moyens ont été renforcés, à hauteur de **1,4M€** en 2020-2021 en Auvergne-Rhône-Alpes. Au-delà de ces moyens en fonctionnement, une enveloppe de 2M€ en investissement a été allouée dans le cadre du plan *France Relance* pour rénover et améliorer les conditions d'accueil de 15 accueils de jour de la région. Pour augmenter la capacité d'accueil et améliorer l'offre de services, les porteurs de projet sont soutenus pour agrandir, déménager ou repenser l'aménagement intérieur de leurs locaux. Les projets de réhabilitation permettront de plus d'enrichir l'offre de service : création de bagageries, d'espaces de restauration, d'abris extérieurs pour les animaux, de vestiaires, de salle de repos par exemple. L'accès des personnes à mobilité réduite a également fait l'objet d'une attention particulière de la part de nombreuses structures. Les projets de mise aux normes concernent aussi la sécurité incendie, la sécurité électrique et les normes d'hygiène qui, pour les locaux les plus vétustes, devenaient des enjeux majeurs. Afin de renforcer l'amélioration des conditions d'accueil et de contribuer aux objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments, près de la moitié des projets prévoient de réaliser des travaux concourant à la réduction des consommations d'énergie et à l'amélioration du confort thermique.



Focus sur un projet soutenu dans le cadre du plan de relance



Entourage, application mobile de solidarité



L'Association Entourage a créé depuis 2016 une application mobile de solidarité. Cette application permet aux personnes en grande précarité de se réinsérer durablement : elles peuvent bénéficier de l'aide de leurs voisins pour accéder aux biens essentiels, rompre leur isolement et être orientées vers des dispositifs de droit commun. Le projet présenté est d'améliorer la qualité de vie (accès aux biens essentiels et mobilisation d'un réseau de proximité citoyen) à 500 personnes isolées en situation de précarité (1000 indirectement), sur la zone de la Métropole de Lyon et dans le département du Rhône (déploiement du réseau sur Vaulx en Velin, Villefranche, Oullins, Tarare et Rillieux-la-Pape).

✓ Développement de maraudes mixtes urgence / aide sociale à l'enfance

En parallèle, pour « aller-vers » le public particulier des familles avec enfants vivant en squat ou en bidonville, et leur proposer un accompagnement adapté, des « maraudes mixtes », associant les services de l'État et des Départements, sont aujourd'hui pleinement effectives dans 3 départements prioritaires (Métropole de Lyon, Haute-Savoie et Isère).



Focus sur des projets pour aller-vers les personnes les plus exclues soutenues par la stratégie pauvreté

Viltaïis « Allez-up » dans l'Allier



Un accompagnement global en « hors les murs » en agissant sur tous les leviers (logement, alimentation, estime de soi, emploi...) par la création d'équipes mobiles d'accompagnement social intervenant sur tous les lieux de vie et d'hébergement dans une dynamique d'aller-vers avec notamment un intervenant thérapeutique qui a permis aux bénéficiaires d'adhérer aux ateliers proposés.

La Sasson en Savoie



Dispositif renforcé d'aller vers avec une équipe polyvalente médico-sociale comprenant une infirmière recrutée début janvier 2021 pour renforcer le travail des maraudes de rue, essentiel pour repérer les personnes sans domicile, favoriser leur accès aux droits et les orienter le plus rapidement possible vers le logement. A l'été 2021, l'équipe spécifique de ce dispositif, a rencontré 156 personnes différentes et est intervenue 1495 fois auprès des personnes.

✓ Scolarisation des enfants des bidonvilles

Grâce à un budget doublé depuis 2020, le programme de résorption des bidonvilles a connu une forte croissance et ainsi permis de renforcer l'accompagnement vers le logement et vers l'emploi. Grâce au recrutement de médiateurs scolaires en 2020 et 2021, le nombre d'enfants scolarisés a d'ores et déjà doublé. Sur la métropole de Lyon, l'association Classes a suivi 110 enfants et ces suivis ont produit la scolarisation de 76 enfants, soit 70% du public accompagné. Outre ces suivis, le lien avec les familles et avec les établissements scolaires ont été importants et nombreux : accompagnement des familles dans les démarches d'inscription, accompagnement physique sur les premières journées d'école maternelle, maintien du lien avec les familles hébergées... Ces actions ont été renforcées en fin d'année par le recrutement d'un nouveau médiateur à mi-temps et d'un travailleur pair. En Haute Savoie ce sont 148 enfants qui ont été scolarisés, dont 64 ont été soutenus individuellement dans le cadre d'une action de médiation scolaire. En Isère, 97 enfants scolarisés et 83 soutenus individuellement par la médiation scolaire.

Une transformation structurelle de la politique d'hébergement, des dispositifs spécifiques en direction des publics les plus vulnérables

Pour parer à l'urgence liée à la situation sanitaire en 2020 et au début de l'année 2021, un effort exceptionnel en matière de mise à l'abri a été opéré, des moyens renforcés ont permis de pérenniser ces places et d'éviter la remise à la rue des personnes qui en bénéficient au sortir de la période hivernale.

◆ Création de 6 tiers lieux alimentaires pour les personnes hébergées



Inscrit au sein du plan France Relance, le financement de tiers-lieux alimentaires à proximité des hôtels mobilisés pour l'hébergement des ménages sans domicile bénéficie d'une enveloppe de 25 millions d'euros, dont 5 millions au titre du plan de relance et 20 millions d'euros au titre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. 6 porteurs de projets ont été retenus dans la région en 2021 : la mairie et CCAS de Villeurbanne, le CCAS de Lyon, Habitat et Humanisme Rhône, l'ANEF 63 et Viltaïis dans l'Allier et l'ANEF dans le Cantal.



Focus sur un des 6 tiers lieux alimentaires ouverts

La « Pauserie » à Vichy (03)



Le 18 novembre 2021, les portes de la « Pauserie » se sont ouvertes au 4, rue du Portugal à Vichy avec une équipe bien en place : Laura, Baptiste et Fayçal, travailleurs sociaux, Yacine, médiateur social, Jérémie, animateur social, Natacha, psychologue, et Hélène, cheffe de service, travaillent depuis quelques semaines au lancement de ce nouveau service de l'ANEF 63, premier tiers-lieu alimentaire / accueil de jour créé par l'association dans le département de l'Allier.



La Pauserie, c'est un lieu ouvert aux familles et personnes hébergées par le 115, en hôtels ou accueil de nuit dans la métropole de Vichy, où des équipements de cuisine sont mis à disposition.

Les hôtels n'étant pas équipés de cuisines, le tiers-lieu permet à chacun de confectionner des repas chauds au quotidien, d'y manger avec ses enfants ou aux côtés d'autres bénéficiaires et de rompre l'isolement possiblement vécu par ceux-ci. Cuisine, écoute, orientation, accès aux soins, hygiène, accès au numérique... Aux côtés des professionnels de l'ANEF 63, des bénévoles d'associations partenaires ainsi que des pairs-aidant seront présents et à l'écoute de chacun.

La Pauserie est installée dans le centre-ville de Vichy, à proximité du quartier prioritaire « Cœur d'Agglo » au sein duquel sont implantés le Centre Communal d'Action Sociale, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, la Prévention Spécialisée et le CHRS de l'ANEF 63. La proximité avec Les Restos du Cœur et le Secours Catholique permet aux personnes concernées d'avoir accès aux denrées alimentaires nécessaires à la confection de leurs repas. Les travailleurs sociaux et/ou les bénévoles présents faciliteront l'orientation vers ces associations caritatives des personnes ou des familles qui ne bénéficiaient pas préalablement de leur aide.

◆ 4 projets sélectionnés pour accompagner des personnes en situation de grande marginalité dans des lieux de vie innovants

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective, lancé conjointement dans le cadre de la stratégie pauvreté et du plan Logement d'Abord, 4 projets ont été sélectionnés en Auvergne-Rhône-Alpes portés respectivement par l'association Alynéa à Villeurbanne, le CCAS de Grenoble, l'association Tremplin à Bourg-en-Bresse et la fondation AJD à Lyon.

Ces projets expérimentaux ont commencé à accueillir dès fin 2021 des personnes en situation de grande marginalité qui se verront proposer un accompagnement soutenu et individualisé adapté à leurs besoins dans le cadre d'un véritable « chez-soi » pour chacun favorisant le « pouvoir d'agir » et le rétablissement des personnes. Afin de tirer le maximum de ces expérimentations, une évaluation a été engagée sur tous les sites et une recherche immersive sera menée sur 2 sites de la région par Odenore et la Chaire PUBLICS des politiques sociales. Elle doit permettre in fine d'analyser si les dispositifs fonctionnent comme un sas vers le logement ordinaire et le droit commun, ou s'ils sont utilisés et considérés par les personnes comme un lieu pérenne d'habitat et de vie sociale.



◆ Ouverture de nouveaux sites *Un chez-soi d'abord*

Le dispositif Un chez-soi d'abord, vise l'accès au logement de personnes sans-abri qui souffrent de troubles psychiques sévères en leur apportant un accompagnement renforcé. Son essaimage a été amplifié en 2021 en renforçant son essaimage sur les villes moyennes, permettant un maillage territorial plus complet. Ainsi, aux sites déjà ouverts sur Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, est venu s'ajouter en 2021 un site à Clermont-Ferrand avec un objectif 2022 de 55 places portant le nombre de places ouvertes de la région à 310.

◆ Ouverture de 90 places d'hébergement pour les femmes sortant de maternité

90 nouvelles places d'hébergement pour les femmes en pré ou post-maternité, sans solution de logement ou d'hébergement ont été ouvertes dans la région en 2021 dans le cadre des nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté sur 3 départements de la région : Rhône, Puy-de-Dôme et Loire. Ces femmes constituent un public particulièrement vulnérable, qui nécessite un accompagnement spécifique et dont les caractéristiques (femmes enceintes et / ou avec un nouveau-né) contraignent l'accès à certaines structures d'hébergement classiques. Ce nouveau dispositif est donc nécessaire pour que les femmes sortant de maternité sans solution de logement puissent accéder à une mise à l'abri et bénéficier d'un accompagnement sanitaire et social adapté.



Focus sur un projet soutenu dans le cadre du plan de relance



La Halte des femmes porté par Alynéa



La Halte des femmes est un nouveau dispositif d'accueil ouvert en 2021 pour 10 femmes seules et 25 mères en post ou pré maternité avec leur nourrisson situé sur le site de Château Gaillard à Villeurbanne depuis début novembre. Le Samu Social 69 est fréquemment interpellé pour des situations de femmes enceintes vivant dans la rue ne pouvant donc pas avoir un suivi optimal de leur grossesse et pour des femmes qui sortent de la maternité, sans solution de logement entraînant de grandes difficultés dans l'accueil de leur enfant durant cette phase cruciale des 1000 premiers jours. Ce dispositif porté par l'association ALYNEA et soutenu dans le cadre du plan de relance, la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne, L'entreprise des possibles, Evolem, Est Métropole Habitat.

◆ Le programme EMILE à la croisée des politiques de l'emploi et de l'accompagnement au logement

Le programme EMILE (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi) est expérimenté dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le plan d'investissement dans les compétences. Il permet de **trouver des solutions de logement durable pour des personnes hébergées en Île-de-France toute en apportant des solutions pour des bassins d'emploi en tension avec de nombreux postes dépourvus ne trouvant pas de candidats.**



Le Cantal est engagé dans ce programme : fin novembre 2021, ce sont 22 personnes venues depuis l'Île-de-France qui se sont installées dans le département après avoir trouvé un emploi et un logement et qui sont ainsi sorties de l'hébergement d'urgence. C'est par exemple le cas de Ali, qui était hébergé chez un proche en Île-de-France et qui est désormais auxiliaire ambulancier en CDI et locataire d'un pavillon près d'Aurillac. Un appel à projets a été lancé fin 2021 pour ouvrir de nouveaux sites d'accueil.

Renforcement des moyens au service de la prévention des expulsions locatives

Dans le cadre du plan d'action interministériel de prévention des expulsions locatives, les crédits de la stratégie pauvreté ont permis de déployer de nouvelles actions en 2021 avec un double objectif suite au contexte de crise : éviter d'une part tout effet de rattrapage à l'issue de la trêve hivernale en échelonnant sur 2021 et 2022 la reprise des procédures d'expulsion accumulées depuis le début de la crise en 2020 ; prévenir, d'autre part, toute remise à la rue qui pourrait en résulter :

- ◆ **La création de 3 équipes mobiles chargées d'aller vers les ménages en procédure d'expulsion qui ne répondent pas aux sollicitations** (400k€ en 2021) qui ont été déployées dans les départements avec la plus forte tension locative (Isère, Rhône, Haute-Savoie);
- ◆ **Le renforcement des moyens des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)** avec un budget de 435 k€ en 2021 pour 10 départements de la région qui permettra de mieux gérer les situations, de renforcer les partenariats et de prévenir les expulsions sans solution de relogement.

Le déploiement de la politique du logement d'abord

Nouveau cadre d'action du Logement d'abord, le Service public de la rue au logement que le gouvernement a souhaité mettre en place en 2021 concrétise l'ambition pour aller plus vite et apporter des réponses plus fortes aux personnes en difficulté. Son ambition première est de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile. Il s'agit d'une transformation stratégique en profondeur qui permettra de passer d'une réponse construite dans l'urgence à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins. La crise sanitaire de la covid-19 et le confinement ont démontré plus que jamais le rôle protecteur du logement à titre individuel mais aussi pour la collectivité dans son ensemble.

De nouveaux territoires « mise en œuvre accélérée du Logement d'abord » ont été désignés en 2021 : en Auvergne-Rhône-Alpes c'est le **Grand Chambéry et Montluçon Communauté qui rejoignent les 4 territoires expérimentaux de la région** (CD du Puy-de-Dôme, Clermont-Auvergne-Métropole, Grand Lyon Métropole, Grenoble-Alpes Métropole).

Au 31 octobre 2021 ce sont **1283 logements sociaux qui ont été attribués à des ménages sans abri, soit 134 % de réalisation de la cible** régionale qui était fixée à 960, et ce sont **1234 attributions de logements sociaux à des ménages sortants de l'hébergement généraliste** qui ont été réalisées, soit un taux de réalisation de **69 % de l'objectif fixé** à 1780 pour la région pour 2021.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, **1 041 places d'intermédiation locative** nouvelles ont été financées (sur un objectif de 1276 places fixé au titre de l'année 2021) et **64 places de pensions de famille ont été ouvertes** (sur un objectif de 174 places fixé au titre de l'année 2021). Cela s'explique par le fait que des ouvertures ont fait l'objet de report sur l'année 2022

Enfin, le **développement du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement** (FNAVDL) a permis de soutenir plus de 60 projets sur la région, permettant de financer des projets des associations et/ou des bailleurs sociaux portant des actions d'accompagnement social pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficulté (qui sont sélectionnés au niveau départemental sur la base d'appels à projets). En 2021, la région a bénéficié d'une enveloppe à hauteur de **4,5 M€**. A noter que l'abondement national du fonds par Action logement (10M€) a permis à la région de bénéficier d'une enveloppe complémentaire correspondant à une augmentation de 27 % de l'enveloppe initiale.



Focus sur un projet soutenu dans le cadre du plan de relance

Renforcement du dispositif d'Auto-Réhabilitation Accompagnée en milieu rural



**compagnons
bâisseurs**

Afin de lutter contre le mal logement et renforcer de la capacité d'agir des habitants en territoires ruraux éloignés peu couverts par l'action des Compagnons Bâisseurs, des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée permettront d'agir sur 3 composantes essentielles du logement : la sécurisation, la performance énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement, notamment sur les territoires de l'Isère, de la Drôme, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Les professionnels de l'association accompagnent les ménages dans la définition et la réalisation de travaux au sein de leur logement (sécurisation, résorption d'insalubrité, lutte contre l'habitat indigne ou contre la précarité énergétique, travaux d'embellissement ou encore aménagements).

Au-delà d'un apprentissage de savoirs et savoir-faire par le ménage, et de l'amélioration concrète des conditions de vie, le temps du chantier permet d'engager des démarches de résolution d'un ensemble de problématiques : retour vers l'emploi, mobilité, parentalité, etc.



DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : BILAN 2021

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Les publics précaires présentent un risque accru de pathologies lourdes, psychiatriques, cardio-vasculaires ou encore de diabète : **l'espérance de vie des personnes ayant vécu à la rue à un moment de leur vie est ainsi réduite d'au moins 10 ans**. Ces personnes souffrent deux fois plus que le reste de la population de troubles psychiques et/ou addictologiques. À ces risques s'ajoutent **un déficit d'offre de soins** (l'offre de soins de proximité dans les quartiers politique de la ville est 1,8 fois inférieure au reste du territoire) ainsi que **des renoncements et des refus de soins**, la santé étant souvent reléguée au second plan pour ces personnes confrontées à l'urgence du quotidien et à des graves difficultés financières. La crise sanitaire a décuplé les situations d'isolement, de ruptures de droits et de soins et aggravé l'état de santé des catégories socio-professionnelles les moins favorisées ou encore celles vivant en promiscuité. C'est dans ce cadre que plus de 160 M€ au niveau national ont été consacrés à la réduction des inégalités de santé dans le cadre du Ségur de la santé et des Assises de la santé mentale, dont 100 M€ engagés dès 2021.

La mesure 27 du Ségur de la Santé prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. Doter chaque région d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités
2. Renforcer le fonds d'intervention régional sur réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
3. Renforcer en temps médicaux et paramédicaux les 400 permanences d'accès aux soins de santé
4. Créer 60 centres et maisons de santé "participatifs"
5. Créer 500 nouveaux lits "halte soins santé" pour atteindre 2800 places d'ici 2022
6. Recourir aux démarches d'aller-vers pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles :
 - ✓ Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) mobiles (binôme médecin/service social),
 - ✓ Les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP),
 - ✓ Les équipes mobiles médico-sociales,
 - ✓ Les lits Halte Soins Santé (LHSS) mobiles et de jour,
 - ✓ Les appartements de coordination thérapeutique (hors les murs).
7. Mieux prendre en charge les publics confrontés à des addictions, en ville comme à l'hôpital (*renforcement des CSAPA-CAARUD et ELSA*).



Les Assises de la santé mentale poursuivent cet effort en consacrant 30 M€ au recrutement de 500 psychologues et infirmiers en pratique avancée pour prendre en charge les personnes directement sur leurs lieux de vie et d'accueil. Ces professionnels, en lien avec les gestionnaires de ces structures, pourront ainsi intervenir auprès des personnes nécessitant un soutien psychosocial parmi les 140 000 personnes en hébergement généraliste. Leur rôle sera de tisser un lien de confiance avec les personnes permettant de libérer leur parole, les décharger d'une partie des problématiques qui pèsent sur leur santé mentale et les orienter le cas échéant vers une prise en charge adaptée dans le système de soins.

Une gouvernance régionale renforcée pour la réduction des inégalités de santé

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a installé le 30 juin 2021 en lien étroit avec la Commissaire pauvreté une gouvernance renforcée autour de la question des inégalités de santé, permettant une vision partagée des besoins entre les acteurs institutionnels, les représentants associatifs, les élus et les experts. Les acteurs du champ de la solidarité et de l'insertion (Dreets, Dreal, Pôle emploi, missions locales, FAS, Uriopss, bailleurs sociaux, logement accompagné...) seront associés à cette gouvernance.

Renforcement des démarches d'aller-vers pour aller à la rencontre des populations les plus difficiles à atteindre

◆ Renforcement des permanences d'accès aux soins (PASS)

1 million d'euros a été consacré au renforcement des permanences d'accès aux soins avec la création d'une PASS sur le Médipôle de Lyon et de 2 PASS mobiles sur Lyon et Annecy. Des consultations dentaires ont par ailleurs été rattachées aux PASS sur Oyonnax, Annecy, Grenoble et Chambéry (il y en avait 3 auparavant dans la région).

◆ Renforcement des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

Les EMPP qui permettent la prise en charge des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion sociale en souffrance psychique ont été renforcées en 2021 à hauteur de 1 million d'euros à la fois pour renforcer 10 EMPP existantes et pour créer 3 nouvelles équipes sur Villefranche, Annecy et Montluçon.

◆ Expérimentation d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) hors les murs

Afin de déployer une équipe pluridisciplinaire directement dans le lieu où se trouve la personne, des ACT hors les murs ont été expérimentées pour proposer un accompagnement global aux personnes très précaires en intervenant à domicile, à la rue, en établissement médico-social (CADA, CHRS, CHU), squat, bidonvilles etc. 17 places ont été fléchées en Savoie et Haute-Savoie puis sur la Loire.

◆ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional pour soutenir les démarches d'aller-vers portées par des équipes mobiles

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a lancé fin 2021 un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir les démarches d'« aller vers » les publics les plus vulnérables en lien avec la mesure 27 du Ségur de la santé pour soutenir la mise en place d'équipes mobiles santé précarité ou d'équipes spécialisées en soins infirmiers qui pourront préfigurer les dispositifs médico-sociaux prévus dans le décret n° 2021-1170 du 9 septembre 2021. En 2022, ces structures seront financées sur les crédits de l'assurance maladie ONDAM.



Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

Accompagnement social et soins porté par Tremplin en Haute-Loire

Le projet a pour objectif depuis mars 2021 de permettre l'accès et l'accompagnement aux soins des personnes les plus loin de l'insertion et/ou dans des situations d'urgence (victimes de violences, par exemple) via un aller vers par une infirmière des publics en situation de précarité et/ou de vulnérabilité au cœur même de leur environnement. La présence de l'infirmière facilite l'accès aux soins non contraignants. Cette infirmière intègre l'équipe de maraude du SAO pour être au plus près des publics les plus marginalisés. Elle oriente vers le bon interlocuteur de santé, accompagne physiquement vers le professionnel adapté, effectue les visites à domicile et le soutien dans la démarche de soins. 76 personnes ont été accompagnées (le nombre de bénéficiaires prévu était initialement de 50). 285 démarches de soin ont été réalisées dont à titre d'exemple : 109 consultations effectuées, 89 soins dispensés. Des projets de santé ont été mis en place : prévention et vaccination COVID, éducation à la contraception, éducation alimentaire, éducation hygiène corporelle et buccale, action de prévention contre le VIH, VHC et VHB.



◆ Un appel à projets pour la création de centres de santé participatifs

Inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans la stratégie Ma santé 2022, soutenu par le comité interministériel des villes, le développement des centres et maisons de santé dans les quartiers s'est confirmé depuis trois ans : avec 167 centres et 233 maisons de santé pluri-professionnels recensés fin 2020, les objectifs fixés ont bien été réalisés. Une nouvelle étape a été franchie en 2021 dans le cadre du Ségur de la santé, qui offre l'occasion inédite d'inscrire le modèle de la « santé participative » dans notre système de soins.

Les centres et maisons de santé « participatifs » s'adressent en priorité aux territoires défavorisés, dont une partie de la population présente un état de santé plus dégradé du fait de leur précarité, de leurs difficultés à accéder à l'offre de prévention et de soins et aux droits sociaux. Le modèle de la « santé participative » apporte une réponse pertinente en adaptant le projet de santé de la structure aux besoins des patients. **En allant-vers les usagers, en mettant en place des espaces de paroles, des actions de médiation en santé**, avec des services d'interprétariat professionnel, les centres de santé « participatifs » prennent en compte l'ensemble des problématiques des personnes tout en les rendant actrices de leur propre santé. 2 centres de santé participatifs existent déjà en Auvergne-Rhône-Alpes (Vaulx-en-Velin et Échirolles), le nouvel appel à projets lancé à l'été 2021 permettra de soutenir la création de nouveaux centres de santé participatifs afin d'apporter une réponse globale, préventive et adaptée aux difficultés rencontrées par les personnes les plus fragiles. Les financements expérimentaux de 2 ans permettront dès 2022 de tester en conditions réelles le modèle économique de ces structures afin d'atteindre un équilibre financier pérenne et soutenable, nécessaire pour leur développement.

Le déploiement de dispositifs médico-sociaux adaptés pour les personnes précaires

Les lits d'accueil médicalisés (LAM) et les lits halte soins santé (LHSS) sont deux types de structures ayant pour objet l'accueil et l'hébergement de personnes vulnérables sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, qui ne peuvent être prises en charge dans d'autres structures. En région Auvergne-Rhône-Alpes 67 LAM et 72 LHSS sont à créer sur la période 2019-2022 (119 financés par le Ministère à fin 2021). Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie pauvreté, 120 places dans des appartements de coordination thérapeutique (ACT) sont à créer sur la période 2019-2022 (90 financés par le Ministère à fin 2021).

Une meilleure prise en charge financière des soins : le 100 % santé et la complémentaire santé solidaire

La réforme du 100 % santé est un engagement fort en faveur de l'accès des assurés aux soins dentaires, aux soins d'optique médicale et aux aides auditives. Elle vise ainsi à diminuer le renoncement aux soins pour raisons financières. A cette fin la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie sera pleinement effective au 1er janvier 2021. D'ores et déjà :

- ✓ la réduction du reste à charge sur les aides auditives est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019
- ✓ entre janvier et juin 2020, ce sont près de 48 % des soins prothétiques dentaires facturés qui appartiennent au panier de soins 100 % santé
- ✓ sur les deux premiers mois 2020, 15 % des montures délivrées sont des montures 100 % santé et 15 % des verres délivrés sont des verres 100 % santé.

De plus, depuis le 1er novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont fusionné dans la **complémentaire santé solidaire (CSS)**. Plus lisible et offrant l'accès à un panier de soins plus large que la CMU-c et l'ACS, la CSS permet à chacun de ses bénéficiaires **une prise en charge de qualité, sans aucun reste à charge**. Selon leurs ressources, les bénéficiaires s'acquitteront ou non d'une participation financière, qui reste limitée à 1 € par jour maximum. Environ 650 000 personnes sont bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire en 2021. D'ores et déjà, l'automatisation du renouvellement de la CMU-C est entrée en vigueur pour les allocataires du RSA depuis le 1er avril 2019.

La distribution de protections hygiéniques pour les femmes en difficulté

Mises en œuvre par les associations, les distributions de protections hygiéniques ont bénéficié en 2021 d'un soutien financier supplémentaire de 285 k€ de l'État. Afin de lutter contre la précarité étudiante, les campus universitaires ont également été dotés progressivement de distributeurs de protections hygiéniques gratuites.

Une attention particulière à la santé mentale

La crise sanitaire a souligné l'importance d'un accès aux soins psychologiques et psychiatriques renforcé pour l'ensemble de la population, et dans tous les territoires. Le Ségur de la santé a débloqué des crédits supplémentaires dès la fin 2020 afin de répondre aux besoins de soutien psychologique de la population : renforcement des équipes mobiles psychiatrie-précarité (cf ci-dessus), recrutement de psychologues pour renforcer les centres médico-psychologiques, les centres de santé et également dans notre région les missions locales. Le Ségur de la santé apportera en 2022 des moyens complémentaires pour prendre en charge les personnes vivant en hébergement.



Focus sur un projet soutenu en essaimage dans la région

Ambassadeurs santé mentale auprès des jeunes - L'engagement citoyen au service du bien-être en santé mentale chez les jeunes vulnérables - Essaimage régional



Lancée en 2020 dans le Rhône et l'Isère, cette action est portée par la fondation ARHM et Unis-Cité. Elle permet de favoriser l'accès aux soins de jeunes en souffrance psychique : des jeunes en service civique sont formés et accompagnés pour intervenir auprès d'autres jeunes et repérer les signes de souffrance, dans une démarche de prévention et de renforcement de l'accès aux soins.

77 % ont jugé que l'intervention augmentait leur confiance en eux, 89 % pensent que ce type d'intervention aide à se sentir mieux. Cette action est essaimée depuis la rentrée 2021 dans la Loire et le Puy-de-Dôme.



Focus sur une action financée dans le cadre de la contractualisation avec la métropole de Grenoble

Déploiement de permanences de la santé mentale dans les maisons de l'emploi de la métropole

Une part croissante de public accompagné par le PLIE est concernée par des problèmes de santé mentale. Les professionnels de l'accompagnement peuvent parfois se retrouver démunis face à cette situation ce qui peut gêner le retour à l'emploi des personnes accompagnées. Depuis octobre 2021 la Métropole de Grenoble teste le déploiement de permanences de la santé mentale dans ses maisons de l'emploi. Il s'agit d'offrir, directement dans les lieux fréquentés par les demandeurs d'emploi des lieux d'écoute et de rencontre avec des psychologues. Ces deniers vont pouvoir initier un accompagnement et le cas échéant réorienter les personnes vers des solutions du droit commun.



UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET ÉVALUÉE CENTRÉE SUR LES TERRITOIRES

UNE DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION FRUCTUEUSE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

La contractualisation dans le cadre de la stratégie pauvreté avec les conseils départementaux et la métropole de Lyon (conclue initialement pour 3 ans) est entrée en 2021 dans sa troisième année de mise en œuvre. Le ministre des solidarités a annoncé son prolongement pour une année supplémentaire.

Pour cette troisième année 2021, le budget de 15M€ a été renforcé sur deux volets :

- ✓ En matière d'accompagnement des allocataires du RSA de 2,5M€ supplémentaires en Auvergne-Rhône-Alpes pour renforcer les actions permettant l'atteinte des cibles concernant la réduction des délais d'orientation et d'accompagnement et l'augmentation du nombre de personnes prises en charge. Ce renforcement s'articule avec le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi.
- ✓ Un nouveau volet a été ajouté en matière de mobilités solidaires afin de lever les freins à la mobilité des personnes éloignées de l'emploi. Les départements qui le souhaitent ont pu renforcer leurs actions de soutien à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi de longue durée à des fins professionnelles (1,5 millions d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes pour la couverture des zones blanches de plateformes et le renforcement des diagnostics de mobilité, en complément d'autres mesures mises en place avec Pôle emploi).

La contractualisation avec les métropoles de Clermont-Ferrand, Saint Étienne et Grenoble a également été renouvelée.

40 indicateurs ont été mis en place pour évaluer les résultats de la contractualisation sur ses différents volets (aide sociale à l'enfance, insertion, accueil inconditionnel, référent de parcours, mobilité, formation des travailleurs sociaux, maraudes mixtes). L'analyse nationale de ces indicateurs montre une progression depuis 2019 des résultats. A titre d'exemples (indicateurs nationaux) :

- ✓ sur la prévention des sorties sèches de l'ASE, 75 % des jeunes devenus majeurs en 2020 ont fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre du référentiel (63 % en 2019), le nombre de jeunes majeurs ayant un logement stable est passé de 61 % en 2019 à 79 % en 2020.
- ✓ Près de la moitié des nouveaux entrants sont orientés en moins d'un mois (45 % en 2019). Si en raison de la crise sanitaire, 46 % des nouveaux entrants dans le RSA en 2020 ont bénéficié d'un rendez-vous individuel d'accompagnement dans l'année contre 55 % en 2019, plus de la moitié l'avait eu dans les 2 semaines.
- ✓ le taux de couverture du premier accueil inconditionnel de proximité atteint quasi 100 %.

Une co-construction adaptée aux territoires

En complément des financements contractualisés avec tous les conseils départementaux et métropoles, les financements régionaux de la stratégie pauvreté permettent le soutien à des projets associatifs locaux permettant d'adapter les actions aux besoins des territoires.

Le plan de relance pour le volet « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » a permis en 2021 un soutien exceptionnel sur le plan de l'investissement autour de 3 priorités régionales :

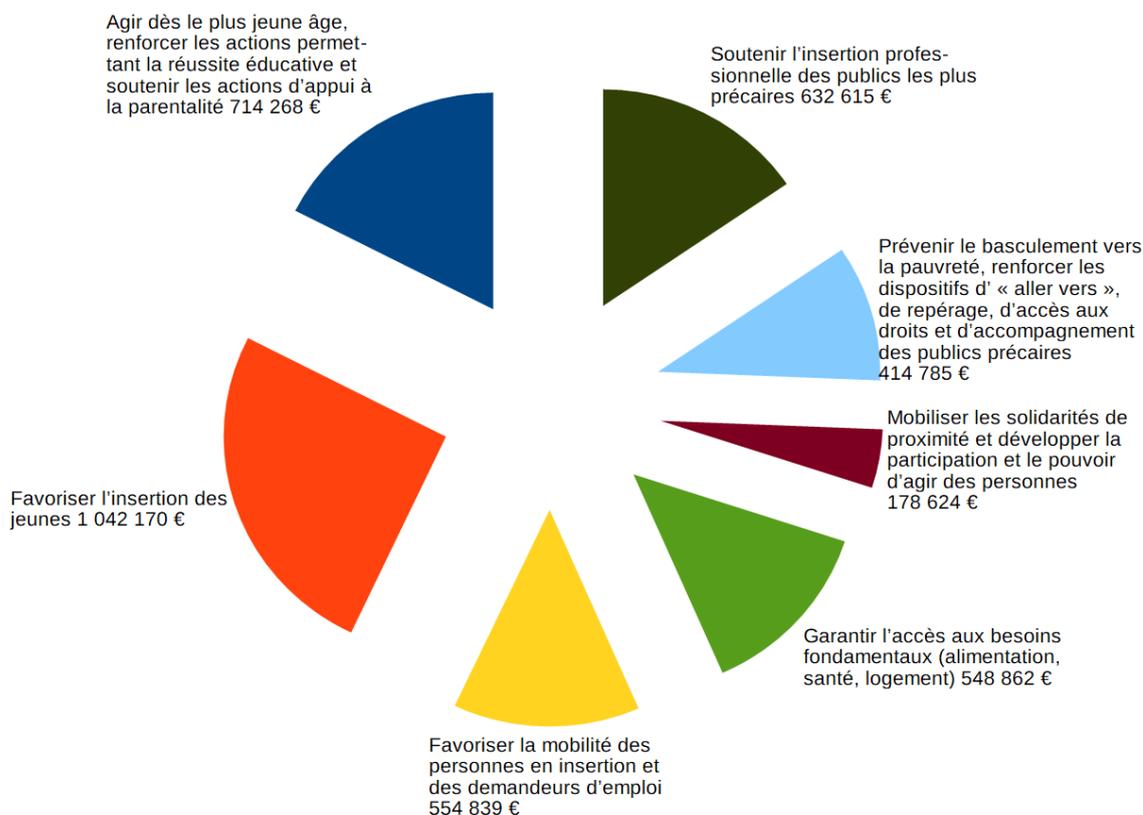


- ✓ La lutte contre la précarité alimentaire, et plus généralement l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène)
- ✓ L'accès aux droits
- ✓ Le soutien aux familles notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant, dont l'accueil (individuel ou collectif) des enfants des familles précaires, des demandeurs d'emploi et des personnes en insertion sociale et professionnelle

81 projets ont été retenus pour 6,2M€ avec 5 au niveau régional, 9 projets intervenant sur plusieurs départements et 67 au niveau départemental. 40 % des dossiers concernaient des projets en lien avec l'accès aux droits, 44 % l'aide alimentaire et 16 % des actions de parentalité.

En complément le plan de relance a aussi permis **un soutien aux associations sur d'autres volets** : 2M€ à la modernisation des accueils de jour, 2,8 M€ pour la création de tiers lieux alimentaires pour les personnes hébergées en particulier à l'hôtel, 1,5 M€ pour l'accompagnement et l'hébergement des grands précaires, 1,2 M€ pour l'hébergement des femmes sortant de maternité.

L'enveloppe régionale de la stratégie pauvreté a permis en 2021 d'apporter un soutien à **121 projets pour 4M€** :



La co-construction avec les acteurs : poursuite des actions entamées par les groupes de travail régionaux

Les groupes de travail régionaux de la stratégie pauvreté ont défini des feuilles de routes qui contribuent à la sélection des projets financés. Plusieurs groupes poursuivent certains chantiers spécifiques :



Focus sur 4 groupes de travail portés par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

GT 1 & 2 ARA Petite enfance

Une conférence sur la mise en valeur des actions de la petite enfance

La conférence des acteurs (reportée à début 2022 pour cause de restrictions sanitaires) mettra en valeur les actions financées dans le cadre de la stratégie pauvreté sur le secteur de la petite enfance, de la parentalité, de la formation des professionnels de la petite enfance. Au programme, conférence, tables-rondes et visites de stands de présentation d'action : actions liant la garde d'enfant et l'insertion professionnelle, actions de formation à l'accueil des enfants et familles en situation de pauvreté, actions de soutien à la parentalité, actions de formation à l'éveil, au langage, au plurilinguisme, actions d'aller-vers...



2 Formation petite enfance



1 Offre d'accueil du jeune enfant

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

GT 7 ARA Réussite éducative et pauvreté

Formation, participation des bénéficiaires et recueil de bonnes pratiques

Le groupe de travail n° 7 « Réussite éducative et pauvreté » piloté par le rectorat de Lyon poursuit son travail :

- ✓ préparation de formations des personnels d'encadrement et des enseignants (formation continue) à la compréhension des implications entre pauvreté et réussite scolaire.
- ✓ élaboration des fiches actions « estime de soi » et « ambition scolaire » (cf feuille de route du GT7) en associant à la réflexion des personnes concernées par le biais de la maison des familles
- ✓ établissement d'un recueil de bonnes pratiques à partir de la mise en valeur des facteurs de réussites et des points d'attention des projets financés sur l'implication des parents à l'école en lien avec la réussite scolaire.



7 Réussite scolaire

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

GT 13 ARA Formation des travailleurs sociaux

Un module de formation à destination des intervenants sociaux sur la posture professionnelle « idéale » en partant du vécu des bénéficiaires

Le groupe de travail n° 13 « Formation des travailleurs sociaux » de la stratégie pauvreté poursuit la construction de son module de formation en lien avec le CNFPT « A la recherche de l'intervenant social idéal ou comment mieux coopérer pour répondre aux personnes concernées », une formation co-construite et co-animée avec des personnes concernées.

Le prototype de formation a été présenté en octobre et trois séances-test de formation auront lieu d'ici mi-2022 pour tester et ajuster contenu et forme du prototype sur le site de l'Ardèche. L'objectif est ensuite d'intégrer la formation dans le catalogue CNFPT.



13 Formation travail social

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ

GT 16 ARA Précarité en rural

Une méthodologie de diagnostic à destination des territoires ruraux

Pour mieux cerner la réalité de la pauvreté en rural, le groupe de travail régional a lancé plusieurs pistes de travail :

- ✓ des mémoires étudiants destinés à observer les situations de certains territoires, des enquêtes auprès des EPCI pour faire un état des lieux
- ✓ des rencontres partenariales thématiques sur la mobilité, la culture
- ✓ bientôt la coordination des ingénieries du développement local et du développement social, une méthodologie à destination des EPCI pour faire un état des lieux et établir un plan d'action. Retrouver l'ensemble de ces éléments sur le site de [Cap Rural](#) qui porte l'animation du groupe avec le laboratoire d'études rurales de Lyon 2.



16 Ruralité

Le soutien à l'innovation sociale et une démarche d'évaluation d'impact social initiée en Auvergne Rhône-Alpes

L'innovation sociale constitue l'un des trois leviers de transformation constitutifs de la stratégie pauvreté, aux côtés du choc de participation et de la mobilisation des territoires. L'innovation porte tant sur les modes d'action que sur le contenu de ces actions.

A titre d'exemple, afin d'expérimenter de nouvelles manières d'intervenir notamment sur la parentalité, le pouvoir d'agir des personnes, l'aller-vers, la stratégie pauvreté a soutenu **9 projets innovants portés par des centres sociaux de la région ainsi que leur étude d'impact** conduite par l'AURACS pour en tirer les enseignements.



Focus sur une évaluation d'impact social de 9 projets menés par les centres sociaux de la région soutenus par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

Après une première expérience d'évaluation d'impact social menée dans la Drôme avec la CAF, l'Union régionale des centres sociaux, accompagnés par la commissaire à la lutte contre la pauvreté, ont décidé de reproduire la méthode pour l'appliquer aux 9 projets innovants de soutien à la parentalité mis en place dans la région. Il s'agit d'apprécier l'impact des projets sur le développement du pouvoir d'agir des parents bénéficiaires.

Cela concerne notamment l'orientation professionnelle des collégiennes pour lutter contre les stéréotypes de genre (centre social La Farandole, Donjon, Allier), la mise en place de temps répétés en soirée pour les familles monoparentales (centre social Chazelle-sur-Lyon, Loire) ou pour les parents d'enfants en situation de handicap (centre social Saint Symphorien-sur-Coise, Rhône), la cuisine et l'accès à une alimentation durable (centre social Thoisse, Ain, de Chindrieux, Savoie, et de Villars-de-Lans, Haute-Savoie), l'« aller-vers » avec un dispositif itinérant (Nyons, Drôme, etc.).



2 exemples d'expérimentations innovantes proposées par des centres sociaux de la région

- ✓ « **Femmes et territoires** », **centre social la Farandole, Le Donjon dans l'Allier** : groupe de paroles d'habitantes au départ, ces femmes portent une action de transformation sur le thème « une femme dans le rural n'est pas qu'une mère » avec des axes de réflexion sur la place des pères et des jeunes filles ou la charge parentale. Le groupe a initié des conférences, des interventions en collèges, des sensibilisations et des plaidoyers en direction des élus du territoire. Il s'agit à travers ce projet de donner de la visibilité à des femmes souvent dans l'ombre de..., d'œuvrer pour une égalité femme homme qui soit réelle notamment dans la dimension parentale, de lutter contre les violences faites aux femmes et de permettre un égal accès à la citoyenneté et à la culture .
- ✓ « **A chacun sa soirée** », **centre social l'équipage de Chazelles-sur-Lyon dans la Loire** : pour prévenir le burn-out parental, le centre social expérimente un mode de garde alternatif (18h30-21h30 un vendredi par mois) proposé en fonction des événements du territoire : pendant que les parents, souvent des femmes en situation de monoparentalité, s'ouvrent à un événement du territoire, les enfants sont accompagnés en parallèle par des animateurs du centre social dans des activités adaptées. Il s'agit à travers ce projet de permettre aux parents de prendre du temps pour soi, de sortir, de se retrouver, de travailler la séparation et le détachement enfant/parent, de permettre des liens et échanges intergénérationnels

Par ailleurs, afin de compléter les évaluations portées au niveau national

MESUREZ VOTRE IMPACT

Pour améliorer votre impact, commencez par le connaître

(France Stratégie et mission IGAS sur la contractualisation) et de mieux connaître et évaluer l'impact social des projets soutenus par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté, une mission de **construction d'un outil de mesure de l'impact social adapté aux projets** portés par les associations vient d'être lancée en octobre 2021.

La démarche vise à construire, avec les services de l'État de la région et les associations, un outil permettant d'obtenir des indicateurs d'impact des actions financées. L'outil de mesure d'impact est actuellement en cours de construction avec l'équipe « Mesurez votre impact » associant la Croix-Rouge française et le groupe SOS qui mettent leur expérience de l'évaluation de l'impact social au service des organisations et des missions à caractère social.

Une co-construction associant les bénéficiaires

La stratégie pauvreté poursuit son implication concernant la participation des personnes concernées à la mise en œuvre des politiques publiques soit en portant directement des démarches de participation au niveau des administrations (Etat ou collectivités dans le cadre de la contractualisation) soit en soutenant des structures qui promeuvent et mettent en place ces démarches.

➡ 3 exemples :

Une démarche participative pour sélectionner les projets les plus pertinents pour repérer les jeunes invisibles



Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, un nouvel appel à projet pour le repérage du public invisibles des 16-29 ans a été lancé en juin 2021. Cet AAP recherche des acteurs coordonnés entre eux dans des « consortiums » sur des territoires peu couverts pour aller à la rencontre de ce public pour lequel ce sont souvent les institutions qui sont invisibles. Cette année la sélection de cet AAP a intégré une dimension participative puisqu'a été organisé le 5 juillet une journée de « lab » avec des jeunes ayant connu des ruptures ou décrochages (ou en cours) qui ont été chargés de formuler un avis sur la méthode utilisée pour la rencontre par ces porteurs de projets. Une vingtaine de jeunes ont participé à l'évènement et ont pu élire des projets coup de cœur. Cette séance a également permis de mettre en évidence les facteurs clés et les points de vigilance d'une telle démarche.

Le soutien au comité D-BASE dans la Drôme (Comment vous SANTÉ vous ?) et bientôt l'installation en Ardèche

Le Comité D-BASE (Délégation de Bénévoles et d'Acteurs Sociaux Engagés) rassemble paritairement des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux. Un des objectifs majeur du comité est de faire remonter les besoins pour améliorer les conditions de vie des publics en précarité grâce à l'expertise des personnes accompagnées. Des personnes concernées sont positionnées comme Président et Vice-président.



Les décisions se font de concert, personnes concernées et travailleurs sociaux.

En 2021, la stratégie pauvreté a soutenu l'action « Comment vous SANTÉ vous ? » qui a pour objectif de réaliser un diagnostic auprès des personnes en précarité permettant d'identifier les freins au parcours de santé sur le territoire. Ce projet est porté en partenariat avec les acteurs de la santé du département (ARS, CHS, IREPS notamment). La stratégie pauvreté a aussi soutenu la création d'une structure en Ardèche.

Renforcement de l'offre de formation continue sur les approches participatives et l'aller vers

La stratégie pauvreté a soutenu en 2021 le Collectif Soif de Connaissances pour renforcer l'offre de formation continue sur les approches participatives et d'aller vers, via la constitution d'un pool régional de formateurs et l'élaboration de modules de formation. Le financement porte sur la formation des formateurs, l'appui à l'ingénierie de formation sur 2 modules de formation continue et leurs phases de test.



Ce collectif est issu du regroupement de quatre acteurs majeurs de l'action sociale (ODENORE, IFTS, ESSSE et FAS Auvergne Rhône-Alpes). Il porte l'objectif d'interroger à partir du non-recours aux droits et services les politiques publiques et leur déclinaison dans les organisations et les pratiques professionnelles. Il vise à mettre en lien les pratiques de terrain, la recherche et la formation pour favoriser l'évolution des organisations et permettre la diffusion des résultats de la recherche dans les formations et dans les pratiques. Sa volonté est également de garantir une prise en compte constante et réelle des réalités de terrain dans les activités de recherche, par une méthodologie de recherche inclusive et participative.

La mobilisation des entreprises

De nombreuses démarches privées et publics permettent la mobilisation des entreprises sur les territoires à l'image des entreprises inclusives ou de l'entreprise des possibles sur la métropole de Lyon. Deux exemples de soutien de la stratégie pauvreté :



Fruit d'une alliance avec des sociétés savantes (association française de pédiatrie ambulatoire, société française de pédiatrie) des partenaires publics et associatifs (la Croix-Rouge française, l'Action Tank entreprises et pauvreté), des partenaires de recherche (Inserm) et des entreprises (Danone puis Seb, Lesieur, Le Gaulois, Les 2 Vaches), le « **Programme Malin** » s'engage pour la prévention santé et la meilleure nutrition des enfants entre 0 et 3 ans vivant dans une famille défavorisée. Il propose des solutions concrètes, pratiques et non stigmatisantes via :



- ✓ Des conseils sur la nutrition du jeune enfant, dont l'allaitement, et sur l'alimentation de la famille, accessibles à toutes les familles ;
- ✓ Une offre budgétaire permettant d'acheter moins cher des produits adaptés et de qualité, validés par des pédiatres, dans des circuits de consommation accessibles à tous via des bons de réduction envoyés directement.

Initialement mis en place dans 14 départements avec le soutien des caisses d'allocations familiales (Savoie en 2015 et Isère en 2012), le programme est déployé dans 93 départements depuis juin 2021, générant chaque mois en moyenne 5 000 inscriptions d'enfants issus de familles en difficulté, pour un objectif global de 160 000 enfants.

Au niveau régional, la stratégie pauvreté a aussi apporté son soutien à l'essaimage de la « **Dotation d'action territoriale** » (DAT) créée par Break Poverty Foundation pour mobiliser les entreprises contre la pauvreté des jeunes.



L'objectif est de développer et renforcer le mécénat social des entreprises pour soutenir les projets de leur choix qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion des jeunes, au niveau local. Cet engagement collectif des entreprises permet à des associations du territoire de changer d'échelle, d'accroître leur impact et de réduire le fossé qui peut exister entre les jeunes et le monde du travail.

Après une expérimentation sur trois villes pilotes, dont Romans-sur-Isère dans la Drôme, la démarche est aujourd'hui en cours de déploiement sur 19 territoires, notamment dans la région à Saint-Etienne et Vaulx-en-Velin. De nouvelles DAT démarrent prochainement et Break Poverty a pour objectif d'accompagner 40 territoires d'ici fin 2022 au niveau national afin d'accompagner 80 000 jeunes défavorisés.

L'étude d'impact menée en 2021 sur le déploiement de la DAT a montré que :

- ✓ Une DAT permet en moyenne d'accompagner 2000 jeunes en trois ans par territoire ;
- ✓ Elle permet de financer en moyenne 7 associations par territoire, à hauteur de 30k€ par an par association. On compte en moyenne 16 entreprises engagées par DAT, dont 1/3 d'entre elles n'avait jamais fait de mécénat social auparavant. Il s'agit essentiellement de structures intermédiaires locales : TPE, PME, ETI représentent 71% des dons.

CONTACTS

Cecilie CRISTIA-LEROY

Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

cecilie.cristia-leroy@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

SERVICE COMMUNICATION

pref-communication@rhone.gouv.fr

Pour vous inscrire à la newsletter : yohan.thavel@jscs.gouv.fr



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69
